N° 86. — Quatrième année. — S. 15 c. à Lyon — Au dehors 20 c. Vendredi 29 Mai 1874.

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63. Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION — 76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

ANNONCES ANGLAISES — 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon.	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	— 11	— 22	— 44
Départem. limitrophes.	— 12	— 23	— 46
Autres départements. .	— 13	— 25	48

Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois.

Gérant : C. GUICHARD

Imprimerie de H. Storck. Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 28 Mai.

Le télégraphe nous transmet ce matin, en substance, les petites allocutions prononcées par le nouveau ministre de l'intérieur, en recevant les fonctionnaires de divers ordre, relevant de son administration. Bien que le langage de M. de Fourtou ne semble pas s'être éloigné des généralités qui sont en usage dans les simples discours de circonstance, nous avons cru y découvrir certaines tendances d'esprit et de jugement qui nous ont désagréablement surpris.

Ce qui domine en effet dans l'ensemble de ces allocutions, ce qui leur donne un caractère presque inquiétant sur la façon dont M. le ministre de l'intérieur, apprécie la situation du pays, c'est cette préoccupation par trop alarmante de nous ne savons quel péril social, qui a servi d'argument au précédent ministère, pour motiver toutes les mesures de réaction qui formaient, à vrai dire, le fond même de sa politique.

Bien que M. de Fourtou n'eût donné de son libéralisme que des preuves des plus douteuses, pendant qu'il était ministre de l'instruction publique, on pouvait toutefois espérer qu'arrivé au ministère de l'intérieur, il se serait gardé de poursuivre les errements de M. de Broglie. Il ne paraît pas, d'après les paroles qu'il vient de prononcer qu'il doive y avoir à cet égard rien de changé.

Le « péril social » que l'on croyait disparu avec M. de Broglie, nous revient avec M. de Fourtou. Il nous revient avec toutes ses conséquences. Or les conséquences de cette constante menace de désordres imaginaires ne sont pas faites pour rassurer les esprits et les intérêts. Les gens superficiels qui forment hélas ! la majorité du public, s'en alarment, prennent peur, et finissent par se confier effarés à la dictature, au césarisme, — à l'empire.

L'expérience, et une assez chère expérience, devrait pourtant faire renoncer les gouvernements sérieux et honnêtes à étayer leur pouvoir sur de semblables moyens. Et nous sommes surpris de voir M. de Fourtou, qui dans un discours qui a fait quelque bruit, présentait naguère de la situation et de notre avenir le tableau le plus rassurant, tenir aujourd'hui un langage qui, loin d'inspirer la même confiance, ne peut manquer d'éveiller de pénibles appréhensions.

On sait qu'à la suite de l'échec de la loi sur les actes non enregistrés, le ministère italien, qui avait été sur le point de se retirer, s'est décidé à demeurer au pouvoir. M. Minghetti, dont l'ardente et louable préoccupation est d'arriver à établir l'équilibre dans le budget, ne paraît pas s'être découragé par le rejet du projet qu'il avait proposé, dans le but d'augmenter les recettes du trésor. Ne pouvant accroître les revenus, il s'est sagement décidé à réduire les dépenses.

Il vient, à ce titre, de demander au Sénat d'ajourner les lois apportant des dépenses nouvelles, et principalement celles concernant la défense de l'Etat. Une somme de quatre-vingt millions, on s'en souvient, a été votée pour améliorer et compléter le système des fortifications du royaume d'Italie. Le vote qui autorisait cette dépense considérable a été même l'objet des réflexions les plus malveillantes envers nos voisins, de la part d'une certaine presse qui se plaît à saisir toutes les occasions de manifester son hostilité contre l'Italie.

Or, c'est précisément ce crédit de quatre-vingt millions, ainsi que quelques autres crédits du même genre, dont l'habile ministre des finances voudrait retarder l'application.

La proposition de M. Minghetti nous paraît mériter l'approbation de tous les esprits raisonnables et prévoyants. D'abord parce qu'elle allége d'une somme très considérable les charges déjà fort lourdes qui pèsent sur l'Italie, et aussi parce qu'on peut considérer la remise à un délai éloigné des travaux de défense, comme une preuve nouvelle de la confiance qu'éprouve le gouvernement italien dans le maintien de la paix.

Cette tranquillisante croyance dans l'improbabilité de toute complication acquiert à nos yeux d'autant plus de prix qu'elle se manifeste, presque au même instant, où viennent d'être résolues, par l'assemblée des délégations austro-hongroises, des réductions sur le budget de la guerre, analogues à l'ajournement de dépenses demandé au sénat par le ministre des finances italien.

INFORMATIONS POLITIQUES

Il s'est passé hier, à l'occasion des réceptions officielles des nouveaux ministres, un incident qui nous paraît devoir être signalé. M. Daguin, le président du tribunal de commerce, dans sa visite à M. Grivart, le ministre du commerce, l'a entretenu du malaise du commerce parisien, l'attribuant surtout à l'instabilité du gouvernement et à l'absence de lendemain.

M. Grivart lui a répondu en lui rappelant les paroles du maréchal au tribunal de commerce, en déclarant que le gouvernement était résolu à appliquer ces paroles et à faire respecter les sept années du maréchal jusqu'à la dernière minute.

—

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire :*

Le général de Cissey, ministre de la guerre, vice-président du conseil, regrette vivement de ne pouvoir aller passer quelques heures à Tours pour y faire ses adieux à la population. Il aurait été heureux de la remercier des marques nombreuses de sympathies qui ont été données au commandant en chef de la 9e division.

—

L'élection de M. de Bourgoing inspire au *Nord* les réflexions suivantes :

Les quatre mille voix obtenues par M. de Pazzis, dit le *Nord*, tandis que ses deux concurrents en réunissaient trente-deux et trente-sept mille, forment l'avertissement le plus significatif qui ait été donné depuis trois ans par les électeurs à la droite de l'Assemblée nationale. Ou la République ou l'empire, telle est la conclusion invariable des appels au corps électoral. Si les légitimistes et les orléanistes ne veulent pas aider à fonder la République conservatrice, ils aideront à ramener l'empire, qu'ils aiment encore moins. Ils ne pourront pas se plaindre, s'ils en arrivent là, de n'avoir point été amplement avertis.

***

A propos de cette déplorable élection, on lit dans la *Presse*, qui a été l'organe de M. de Broglie, les réflexions suivantes, qui peuvent lui tenir lieu de *mea culpâ* :

Quelques députés qui fréquentent les couloirs de l'Assemblée, en dépit des vacances parlementaires, s'entretiennent naturellement de l'élection de M. de Bourgoing, qu'ils attribuent en grande partie à l'activité et aux efforts des nouveaux maires, nommés par M. de Broglie, qui sont, pour la plupart d'anciens maires bonapartistes.

A ce sujet, on rapporte que presque tous ces fonctionnaires ont été désignés au ministre par M. Baragnon, sur la proposition de M. de Lamartinière, l'ancien chef du personnel, que M. de Fourtou vient de renvoyer au conseil d'Etat.

***

Le triomphe de l'écuyer de Napoléon III met le *Constitutionnel* au troisième ciel.

Cette feuille, qui fait décidément concurrence au *Charivari*, s'exprime ainsi :

Les explorateurs de l'Afrique nous ont fréquemment entretenus de l'effet produit par le rugissement du lion sur le reste de la nature animale.

Au soudain retentissement de cette voix, les hôtes du désert ou se taisent, interdits d'effroi, ou se répandent en glapissements effarés. La menue gent carnassière des chacals l'effrontée famille simiesque ne manquent jamais de donner au cri léonin cette rageuse et inquiète réplique.

Pareil concert s'élève aujourd'hui du sein des partis d'intrigue et de révolution pour saluer l'élection de M. de Bourgoing.

J'admire, pour ma part, l'ingénuité avec laquelle le *Constitutionnel* voudrait nous persuader que le parti bonapartiste n'est pas un parti d'intrigue et de révolution.

—

L'*Industriel alsacien* publie la note suivante :

L'*Industriel alsacien* est autorisé à rentrer en France. La décision en a été prise en conseil des ministres, peu de jours avant la retraite du cabinet de Broglie. Des démarches étaient faites en dehors de nous, depuis quelque temps, pour que cette satisfaction fut donnée à nos compatriotes établis en France qui regrettaient de voir interrompues, par l'interdiction de l'*Industriel alsacien*, leurs relations avec leur pays natal. Elles ont abouti heureusement.

Nous devons aussi des remercîments à notre ami et compatriote M. Scheurer-Kestner, à nos confrères de la presse républicaine française, à toutes les personnes enfin qui depuis dix mois nous ont prodigué tant de témoignages de sympathie, et n'ont pas perdu une seule occasion de plaider chaleureusement notre cause. Nous ne formons qu'un vœu, c'est que notre rentrée en France marque l'avénement d'un régime plus libéral et moins réactionnaire.

Quant à notre programme, il reste le même; plus que jamais nous sommes convaincus qu'il n'y a de salut que dans le régime républicain, sincèrement et loyalement pratiqué.

—

La *Correspondance Mansard* donne les explications suivantes au sujet du Communiqué qui vient d'être adressé au *Gaulois* :

Le *Gaulois* ne fait suivre ce *Communiqué* d'aucun commentaire à cause de sa forme *comminatoire*.

Il n'a pas dépendu de certain personnage que la menace ne devint une réalité, et si le pouvoir avait été dans des mains moins loyales, le *Gaulois* n'eût pas même pu exhaler sa plainte, il eût été supprimé.

On nous assure, en effet, que M. le duc d'Audiffret-Pasquier est allé trouver M. le président de la République et qu'il lui a fait part de sa détermination d'interpeller le ministère si le *Gaulois* n'était pas SUPPRIMÉ.

On comprend, sans qu'il soit besoin d'y insister, que M. le duc d'Audiffret-Pasquier servait par cette démarche, aussi bien la vieille haine qu'il nourrit contre l'empire que son animosité plus récente contre un ministère d'où son influence et son nom ont été rudement écartés.

M. le maréchal, qui a le sentiment de l'impartialité, a pensé que dans l'espèce un avertissement suffisait.

Espérons que, sous le nouveau ministère, la même impartialité sera mise en usage à l'égard des feuilles républicaines.

—

Le correspondant parisien de l'*Indépendance belge* nous donne des détails sur la soirée donnée le 24, par M. Thiers, à l'hôtel Bagration :

La soirée d'hier chez M. Thiers a été magnifique. Les trois vastes salons ne suffisaient pas à contenir les visiteurs. On admirait le beau médaillon en bronze offert au libérateur du territoire par les populations rurales et urbaines de la Gironde, œuvre magistrale de M. Simpson.

Les vingt-cinq délégués des souscripteurs bordelais étaient là avec la plupart des députés de la Gironde : M. Fourcand, M. Simiot, M. Dupouy. J'ai remarqué parmi les visiteurs M. et Mme de Rémusat, M. et Mme Jules Simon, M. Léon Say, le prince Orloff, la duchesse Colonna ; MM. Bardoux, Henri Martin, Arago, le général Valazé, l'amiral Jaurès, Tirard, Carnot (le père et le fils, tous deux députés), une trentaine au moins d'autres députés dont les noms m'échappent ; M. Calmon et M. Barthélemy-Saint-Hilaire, toujours assidus ; les maires révoqués de Paris ; beaucoup d'anciens préfets ; des membres de l'Institut ; des maires en fonctions, que j'aime autant ne pas citer, malgré la déconfiture de M. de Broglie, car vous savez que les bonnes traditions ne se perdent pas vite dans les ministères.

Qui nous eût dit il y a dix ans, il y a six ans, que le salon de M. Thiers deviendrait le principal centre des réunions des républicains; nous devons cela au bon sens de M. Thiers, un bon sens qui va jusqu'au génie, aux crimes du parti bonapartiste et aux fautes des autres partis monarchiques. Il est désormais évident pour tout le monde que le véritable parti de l'ordre, de la morale, de la liberté, c'est le parti républicain.

—

Le *Corrézien* publie un arrêté suspendant pour deux mois le conseil municipal de Brives, pour son opposition systématique à la construction d'une caserne, opposition considérée comme une protestation contre la nouvelle loi municipale.

Une commission a été nommée en remplacement du conseil suspendu.

—

La *Gazette de Cologne* annonce que le tribunal suprême de Leipzig vient de décider la question de savoir si les membres de la famille royale de Prusse doivent être considérés comme « famille souveraine de l'Alsace-Lorraine », dans le sens du paragraphe 97 du code criminel de l'empire.

Un Alsacien s'est exprimé récemment en termes injurieux sur le compte d'un prince prussien ; la justice de Metz l'avait condamné. Il a fait appel à la cour suprême de Leipzig, qui décide en dernière instance de toutes les affaires concernant l'Alsace-Lorraine.

La cour a cassé l'arrêt du tribunal de Metz ; elle a admis que l'expression « famille du souverain du pays » a un sens historique qui ne s'applique qu'aux souverains héréditaires de l'Allemagne.

—

Le *Times*, de l'Inde apporté par le dernier courrier de Bombay, nous donne les détails suivants sur la rébellion dans l'Afghanistan. C'est encore un point noir pour l'Angleterre :

Mohamed-Yakoub-Khan a levé l'étendard de la révolte, préférant un appel aux armes et les chances de la guerre à tous les avantages qui pouvaient résulter pour lui d'un nouvel appel au gouvernement anglais. Déjà en possession de Hérat, les dernières nouvelles le présentent comme s'étant emparé de Farah et faisant ses préparatifs pour assiéger Kandahar. Le sentiment général du pays et de l'armée passe pour lui être acquis, et, s'il en est ainsi, l'émir, assurément, n'y trouvera pas son compte. Quel que soit le parti qui l'emporte, que l'émir tienne bon et soumette son fils ou que Sirdar Mohamed-Yakoub-Kan réussisse à détrôner son père et à prendre possession du Gadi, il faut nous attendre à une longue période d'anarchie au-delà de laquelle il est impossible d'apercevoir un signe de ce pouvoir fortement constitué et consolidé que l'Angleterre depuis ces vingt dernières années, songe à élever comme un boulevard entre l'empire indien et les possessions russes de l'Asie centrale.

Si l'émir est vainqueur, ce ne sera guère qu'aux prix de l'or anglais qui lui aura été versé abondamment.

Sa santé est faible, délicate; sa longue existence est rien moins qu'assurée, et vienne l'époque de sa mort, qui, si nous devons nous en tenir aux *dit-on*, ne peut manquer d'avoir lieu avant peu d'années, la lutte recommencera de nouveau, en sorte que la victoire même ne saurait nous être profitable. Si, au contraire, Sidar-Mohamed-Yacoub-Khan triomphe, il n'est pas à supposer qu'il considérera les Anglais comme ses amis, et le puissant royaume qu'il pourra être appelé à gouverner sera pour nous plutôt une source permanente de péril qu'un boulevard contre notre redoutable rival du nord, car s'il gagne la partie, il ne l'aura gagnée qu'avec l'argent de celui qu'il n'est pas difficile de deviner en ce moment.

—

Forcés d'avouer enfin la défaite des carlistes, les journaux légitimistes semblaient trouver une consolation à leur douleur en annonçant qu'un prince prussien allait s'asseoir sur le trône d'Espagne. Vous ne voulez pas du roi légitime, disaient-ils aux espagnols ; eh ! bien, vous aurez un Hohenzollern quelconque, — et quant à vous, français, qui refusez votre concours à la bonne cause, vous verrez s'établir au-delà des Pyrénées l'influence de votre impitoyable ennemi.

Ces fâcheux prophètes se plaisaient d'autant plus à répéter leur prédiction qu'ils travaillaient plus activement à préparer le malheur dont ils nous menaçaient. Deux choses aujourd'hui nous semblent, en effet, trop certaines : la première, c'est qu'une puissante intrigue est formée en faveur d'une candidature prussienne ; la seconde, c'est que les légitimistes français ont tout fait pour assurer le succès de cette intrigue.

Le *Journal de Paris* donne des détails très-précis, qu'il tient d'un correspondant « exceptionnellement bien placé pour être au courant des secrets du monde politique. » Pour recueillir la succession de la République, on avait d'abord songé au prince Alphonse des Asturies, dont le nom aurait été bien accueilli par l'armée. Mais le prince est encore fort jeune, et l'on a craint qu'il ne laisse prendre trop d'importance à la reine sa mère, et surtout à l'entourage de sa mère. Des démarches ont alors été faites auprès du duc et de la duchesse de Montpensier, qui ont répondu par un refus catégorique et absolu. Ne sachant où trouver un roi, on est revenu à la combinaison de 1870 et trois ministres ont déjà accepté l'idée d'une candidature prussienne. Parmi eux, se trouve le président du conseil, M. Sagasta. On espère, au moment décisif, entraîner le maréchal Serrano et neutraliser l'influence de Concha, qui est resté alphonsiste.

Le cabinet de Berlin, désirant se rendre un compte exact de la situation, vient d'envoyer à Madrid, avec des instructions confidentielles, M. le comte de Hatzfeld, ancien secrétaire de l'ambassade de Prusse à Paris, qui jouit de toute la confiance du prince de Bismarck.

A ces révélations, si graves, le *Journal de Paris* ajoute une réflexion, qui ne l'est pas moins.

« Les projets du cabinet prussien et de M. Sagasta, dit-il, seraient favorisés par le mécontentement qui existe en ce moment dans la population madrilène à l'endroit de la France, mécontentement qui a pour cause la protection réelle ou imaginaire accordée aux carlistes par les autorités françaises, *et notamment par l'autorité préfectorale des Basses-Pyrénées..* »

Notre confrère parle de la protection, *réelle ou imaginaire*, accordée aux carlistes par les fonctionnaires français. Il faut attribuer ce doute singulier aux nécessités de sa situation, qui l'obligent à ménager encore la politique de M. de Broglie. Rien de moins imaginaire en effet que les petits services rendus aux carlistes par certains fonctionnaires français, leurs amis.

Nous en trouvons une preuve nouvelle dans le journal officiel des carlistes, le *Cuartel real*. Lorsque le 20 mars, don Carlos destitua le général Saballs « pour des actes punissables et des fautes graves commises dans l'exercice de ses fonctions » il lui ordonna de se rendre immédiatement à Perpignan pour y attendre l'arrivée de Son Altesse Sérénissime l'Infant, général en chef de l'armée du centre et de Catalogne, qui lui imposerait « la correction qu'elle jugerait convenable. »

C'est à Perpignan, dans le chef-lieu d'un département français, que don Carlos fait rendre la justice et punit un général coupable. Pour qu'il n'ait pas hésité à prendre une telle mesure, pour qu'il en use aussi librement avec la France, il faut qu'il ait été bien sûr de la bonne volonté de notre administration.

Peut-on dès lors s'étonner que les procédés de notre gouvernement aient mécontenté le peuple espagnol ? Le résultat de cette politique n'a-t-il pas été d'accroître tout naturellement les chances de la candidature prussienne, si candidature prussienne il y a?

Et voilà comment les légitimistes font les affaires de la France ! A l'intérieur, les obstacles, qu'ils mettent à l'établissement de la république et du septennat républicain, favorisent les menées du bonapartisme ; et à l'extérieur, les secours, qu'ils prêtent aux carlistes, jettent l'Espagne dans les bras de la Prusse; et ils n'auraient pas manqué d'y jeter aussi l'Italie, s'ils avaient été les maîtres absolus de la situation. — Sans le vouloir assurément, mais en réalité, ils ont donc encouru ce reproche qu'ils adressent si volontiers aux républicains ; ils ont agi comme s'ils étaient les alliés des Bonaparte et des Prussiens.

QUESTIONS MUNICIPALES

Les vidanges et l'hygiène publique.

(Voir le *Journal de Lyon* d'hier).

Nous croyons avoir assez clairement démontré que l'usage des fosses fermées est un danger permanent d'infection des puits, par la raison bien simple qu'en réalité ces fosses ne sont que rarement bien fermées. Nous ajouterons, ce qui est peut-être moins connu, que le maintien de ce genre de fosses constitue une véritable prime à la malpropreté et, par suite, à l'insalubrité.

En effet, personne ne conteste qu'une des conditions d'une bonne hygiène c'est le soin de laver fréquemment et à grande eau les cuvettes des lieux privés. Rien de plus facile, lorsque, comme pour les maisons des rues de Lyon et de l'Hôtel-de-Ville, les liquides se déversent directement dans les égouts. Aussi voit-on que, dans les appartements de ces maisons, l'on a généralement établi pour les siéges, comme à Paris, ce que l'on appelle *des effets d'eau*. Il suffit alors de tirer une tringle pour opérer un lavage à grande eau. Souvent même cet effet est automatique, et n'est pas confié aux soins plus ou moins probables de la personne. Il se produit soit en ouvrant la porte, soit de toute autre façon *obligée*. Ces *effets d'eau* sont alimentés par un réservoir, ou directement par des branchements sur les tuyaux de la compagnie.

Dans un pays civilisé, il ne devrait pas y avoir un seul siége privé de cette annexe indispensable.

Eh bien, partout où la fosse est fermée, les propriétaires ou locataires qui avaient eu l'im-

---

FEUILLETON DU *JOURNAL DE LYON*
Du 29 Mai 1874 — 46

LE ROMAN D'UNE PAYSANNE

PAR

VICTOR PERCEVAL

— Tu es à peine couverte, chère aimée, dit le jeune homme en la prenant dans ses bras, comme pour l'emporter ; les nuits sont fraîches ; heureusement que j'ai songé à me munir d'un manteau ; la voiture est là.

— Mon ami, dit Modeste en se dégageant de cette étreinte, tu ne m'en voudras pas... la réflexion m'est venue... Dieu m'a éclairée... Je n'ai pas le courage de les abandonner... ils en mourraient...

— Mais, alors, que faire ? que faire ?

— Attendre, voir, espérer...

— Espérer quoi ?

— Que ton père consente... Ecoute, mon Christian, reprit-elle — comprenant déjà qu'elle était déchue de cette estime qui fait la force de l'amour — écoute, si tu m'aimes toujours, si tu me veux encore pour ta femme, tu lui parleras sans retard.

— Soit ! je le veux bien... je ne demande pas mieux... Cependant...

Quoique déjà convaincu à demi par Guillaume, il était facile de voir que Christian manquait d'enthousiasme pour ce procédé lent et difficile. Il aurait préféré vaincre de haute lutte, par la force des choses.

— Moi, de mon côté, reprit la jeune fille, je dirai tout à maman...

Et, voyant que le jeune homme secouait la tête d'un air de découragement :

— Ne t'inquiète pas, ajouta-t-elle ; Dieu me soutiendra, m'inspirera... Je le prierai qu'il t'inspire aussi... Je trouverai ce qu'il faut pour attendrir, pour persuader... Je ne sais pas quoi, mais je le trouverai ; par exemple, je t'avertirai... Tu ne viendras pas ce jour-là... Il faut que je sois seule à essuyer ses reproches... bonne et tendre mère ! Elle sera bien étonnée, bien épouvantée... mon ami, tu comprends, n'est-ce pas ? Ce sont mes parents... Je suis toute à toi, mais je leur appartiens bien aussi...

Son cœur s'écoulait ainsi par ses lèvres, et Christian, ému, irrésolu, ne trouvait rien à répondre.

— Adieu donc, mon Christian bien-aimé, continua Modeste d'une voix entrecoupée par des larmes ; on va peut-être nous séparer, ma mère exigera que tu cesses de venir... il faudra se soumettre...

— Nous aurons toujours la ressource de nous voir la nuit.

— Oh ! non, mon ami, je t'en conjure, plus de cela ! je l'ai promis au bon Dieu... Et puis, ces terreurs de te voir surpris, je n'ai plus la force de les supporter... ce sera bien dur de ne plus te voir ; mais, si tu réussis, notre séparation ne sera pas longue ; tu viendras me rapporter ton cœur, et, dans tous les cas, j'attendrai, je saurai attendre... Adieu !... encore adieu !

Christian ne résistait plus ; son silence disait assez qu'il était à bout de lutte. Dans un de ces moments où le désespoir pousse à tout, il avait, la veille, arraché le consentement de Modeste. Elle serait alors partie tout de suite, sans plus réfléchir... un coup de tête, ou de cœur plutôt ! mais cette nature droite, si peu faite pour le désordre, si étonnée d'être perdue, si pure dans sa faute, ne devait pas la pousser plus loin.

Le jeune baron voulut l'accompagner ; elle s'y refusa.

— Mouton m'attend sur la route, lui dit-elle, je n'ai rien à craindre.

Et elle disparut.

Christian rejoignit le maître d'école et lui annonça qu'il ne partait plus.

— A la bonne heure ! dit Guillaume en lui serrant la main ; tu as compris...

— Je n'ai rien compris, c'est elle qui n'a pas voulu.

— Et à quel parti vous êtes-vous arrêtés ?

Au plus mauvais possible : Modeste doit tout avouer à sa mère, qui ne me recevra plus; moi, je dois en parler à mon père, qui refusera ; non-seulement il refusera, mais il jettera feu et flamme contre Claude, contre Modeste... contre moi, mais c'est la moindre des choses... A l'heure qu'il est, les deux familles se supportent ; demain, elles seront brouillées à mort, et de difficiles à vaincre qu'étaient les obstacles, ils vont devenir insurmontables.

— Pourquoi ne recourrais-tu pas à l'intervention de M. Duranton ? demanda Guillaume ; si je le juge bien, si ses actions concordent avec ses paroles, ce doit être un homme juste et sans préjugés.

— Oui ; mais il y a encore là une considération qui m'arrête. Le colonel se figure que j'épouserai ma cousine ; mon père et lui ont arrangé cela en famille, sans me consulter, comme si je n'y étais pour rien. Mais, c'est égal, je verrai... j'essayerai peut-être.

Peut-être !... C'est-à-dire le doute, l'irrésolution, le nuage... C'est par cet adverbe fatal que se résumait la situation.

XII

Si nous pouvions dépeindre, telle qu'elle l'avait ressentie, l'immense douleur de Modeste au premier tressaillement de la vie inconnue qu'elle portait en elle, ces lignes seraient une grande et bonne œuvre, car elles arrêteraient certainement sur le bord de l'abîme plus d'une pauvre fille sur le point d'y tomber.

Malheureusement, la parole écrite ou parlée ne sera jamais que le pâle reflet des sensations profondes.

C'était le soir, à l'heure du coucher ; elle était seule, dans sa chambre, occupée à faire sa toilette de nuit. Déjà, à quelques symptômes, elle avait, de loin en loin, entrevu la possibilité d'un malheur ; mais ces symptômes n'avaient rien de concluant, on pouvant également les attribuer à ceci ou à cela, et Modeste avait une si grande foi dans la miséricorde de Dieu, qu'une semblable expiation, infligée à une créature, ne lui paraissait pas possible.

Quand il n'y eut plus à douter, la ferme détermination de Modeste fut d'aller se noyer, cette nuit même, dans le premier étang qu'elle rencontrerait sur sa route ; puis à deux genoux, au pied de son lit, étouffant ses sanglots dans les couvertures, elle demanda pardon à Dieu de l'action qu'elle allait commettre.

C'était un crime ajouté à une faute ; mais la société est ainsi faite, ses appréciations sont si erronées que celui-là expiait en quelque sorte celle-ci.

D'un de ces coups d'œil rapides qui sont comme un vaste éclair foudroyant la conscience, Modeste avait entrevu toutes les conséquences de sa situation. L'honneur de la famille perdu ; son père la tuant peut-être, dans le premier mouvement de son indignation ; si elle échappait à ce danger, sa mère essayant en vain de la cacher à tous les yeux ; le village bientôt instruit, et montrant du doigt celle que l'on avait toujours citée pour sa piété et sa sagesse ; le mépris succédant à l'estime, les sarcasmes au respect ; forcée de se dérober à tous les yeux, de fuir quand quelqu'un viendrait ; lire, chaque jour et à toute heure, sur les traits de ceux qu'elle aimait, les ravages faits par la douleur, et se dire : « Je leur rends la mort en échange de la vie qu'ils m'avaient donnée ! »

Une de ses amies, mariée l'an dernier, venait d'être mère ; Modeste se rappela toutes les joies qui avaient précédé, accompagné, suivi la naissance de cet enfant. La jeune femme, fière de son doux fardeau, rayonnante d'espoir, l'objet des soins les plus attentifs, des précautions les plus minutieuses. Les préparatifs charmants, le berceau, les brassières brodées, les petits bonnets coquets. Le baptême, la joie franche, toutes les portes ouvertes à la famille, aux félicitations, aux amis... Tandis qu'elle... Ah oui, mieux valait mourir tout de suite d'une seule fois, que de dépérir lentement, chaque jour, à coups de hontes et d'humiliations.

Et Modeste, éperdue, affolée, descendit pour fuir. En traversant la cour, elle pensa que, la veille au soir, elle avait quitté assez froidement son père et sa mère, que cette dernière impression leur resterait sans doute pour toujours ; que rien ne l'empêchait de remettre au lendemain l'exécution de son projet, et que, pendant cette dernière journée, elle leur ferait à eux et à elle même une provision de caresses pour l'éternité.

Le lendemain, la nuit venue, après des tortures inouïes, de secrets attendrissements, de terribles luttes, elle gagna une pièce d'eau située sur la route de Bretteville.

Là, à la vue de l'eau — nous ne la donnons pas pour une héroïne — le frisson la prit ; elle eut horreur de la mort. C'était un double suicide en une seule personne ; si elle avait le triste et coupable droit de disposer d'elle-même, avait-elle bien celui de supprimer, du même coup, le pauvre petit être qui déjà tressaillait en elle ? Puis, elle n'avait pas revu Christian, et c'était bien le moins qu'elle lui dit adieu ; puis enfin, et nous prenons sur nous d'affirmer qu'elle fut presque heureuse de cet incident, Mouton, qui l'avait suivie sans qu'elle s'en aperçût, se jetterait certainement après elle, et la retirerait aussitôt de l'eau.

Que ceux qui n'admettent pas ces hésitations se noient les premiers !

Une fois retardés, ces projets sinistres aboutissent rarement. La pensée s'acclimate au malheur, comme la vue aux ténèbres, comme le corps à la maladie. D'abord, Christian lui avait fait jurer de vivre ; ensuite, il lui avait juré, de son côté, qu'il l'épouserait, et que le mal serait réparé.

Et voilà comment les jours succédant aux jours, les semaines succédant aux semaines, ils en étaient successivement arrivés à cette détermination de fuir ensemble, dont nous avons vu, au précédent chapitre, le résultat négatif.

Conseillé par Guillaume, poussé par Modeste, qui, elle-même, attendait un instant favorable pour se jeter aux pieds de sa mère, le jeune baron avait donc résolu d'aller dire à M. Duranton toute la vérité.

Le colonel était l'homme du monde le plus accessible aux sentiments généreux ; en toute autre circonstance, le jeune homme eût à peine considéré comme pénible l'aveu qu'il avait à lui faire ; mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, les projets d'union entre lui et Francine, sinon absolument concertés, du moins très-visiblement ébauchés, rendaient cette démarche d'une délicatesse extrême.

Deux ou trois jours s'étaient écoulés depuis l'entrevue chez Guillaume.

(*La suite à demain.*)

prudence d'établir ce que l'on peut appeler cet outil de la propreté, ont dû se hâter de les supprimer. Les fosses se remplissaient cinq ou six fois par an ! Or, il ne faut pas oublier que cet engrais qui, selon M. Quivogne, représenterait *cinq millions par an* pour la ville de Lyon (!) coûte fort cher... non pas à celui qui l'achète, mais, par un drôle de renversement des choses, à celui qui en est le propriétaire. Celui-ci paie *deux francs par mètre cube* pour s'en débarrasser. Il est vrai que les compagnies, qui se présentent pour nous forcer à maintenir les fosses, veulent qu'à l'avenir les propriétaires paient *trois francs* au lieu de deux ! C'est le progrès.

Non-seulement donc il y a dans l'emploi de l'*effet d'eau* une aggravation considérable des charges de l'immeuble, mais il faut avoir de plus, fréquemment renouvelés, les agréments accessoires de la vidange. Un jour, on s'aperçoit d'une odeur infecte. On va d'abord chercher un maçon pour lever le tampon. La fosse est pleine. On court à la compagnie, qui ne vient pas, parce que de tous côtés on la harcèle. On y retourne quatre, cinq ou six fois. Enfin l'on vient une nuit ; nuit blanche pour tous les habitants, non-seulement de la maison, mais encore de tout le quartier. C'est un vacarme, une infection épouvantables. Si l'on entre chez soi passé onze heures, il faut franchir des pompes, des boyaux ; se heurter aux porteurs de hottes, quand on en est à la hotte. Le lendemain, les cours, les allées, les trottoirs sont couverts d'abominables souillures. A tous les étages, l'argenterie est devenue noire.

On attend les vidangeurs pour continuer l'opération la nuit suivante. Vain espoir ! ils sont allés ailleurs, au plus pressé. Nouvelles plaintes ; nouvelles courses aux bureaux des compagnies. Au bout de huit ou quinze jours, réapparition des vidangeurs, pour suspendre encore, et ainsi de suite jusqu'à parfait achèvement. — Que nos lecteurs disent si ce n'est pas ainsi que les choses se passent !

La conclusion est que l'on se donne garde de laver les cuvettes des lieux ou d'y vider tant soit peu d'eau, crainte de voir se renouveler à chaque instant les jolis agréments ci-dessus, qui, vraiment, ne sont pas payés trop chers à 2 francs le mètre cube. Si nous tenons à ce que notre ville conserve cette habitude de malpropreté, pour Dieu, ne changeons pas notre système de fosses fermées ! Nous serons malpropres, mais, en revanche, les compagnies seront contentes.

Ce qu'il y a de plus beau, c'est que lorsque, malgré tout, il se trouve deux ou trois personnes d'humeur assez peu accommodantes pour tenir leurs lieux propres et jeter de l'eau dans la fosse, voilà les agriculteurs qui ne veulent plus des vidanges ! Ils ont raison, du reste. La matière étendue d'eau n'a plus de valeur comme engrais. Nos vidangeurs lyonnais connaissent très-bien, par des procédés à eux, que nous ne décrirons pas, la richesse de l'engrais. Quoique les savants n'aient pas encore inventé de *stercomètre*, les exploitants apprécient parfaitement le plus ou moins de valeur du contenu des fosses, et ils ne veulent pas entendre parler de curer celles où l'on a le malheur de jeter de l'eau. Aussi tiennent-ils en profond mépris les fosses bourgeoises, et toute maison où il y a de l'eau de la compagnie est une maison peu estimable.

Ce sont alors des difficultés à n'en plus finir. Les compagnies qui sont, du reste, à la merci des agriculteurs, entre l'enclume et le marteau, inventent mille prétextes dilatoires. On les menace de l'intervention de la voierie. Elles cèdent enfin, mais comme les vidangeurs n'ont que faire d'aller charrier à Bron ou à Dessine des liquides impropres à la culture, aussitôt qu'ils ont rempli leurs tonneaux, ils vont les acculer sur le bas port, ou par-dessus le parapet du pont de la Guillotière ; au grand scandale de M. Quivogne, qui s'en plaint avec indignation à la page 19 de sa brochure. De bonne foi, veut-il que ces braves gens mettent la marchandise dans leurs poches ?

Puis, comme la compagnie n'a pu vendre la vidange, elle vient demander au propriétaire des augmentations de prix d'extraction. On lui réclame 3 *francs 50 centimes au lieu de 2 francs !* Dispute. Nous faisons grâce du reste. D'ailleurs, il est certain que si malheureusement les Lyonnais se mettaient à être propres et à jeter de l'eau dans leurs lieux, les compagnies seraient perdues; car que faire de vidanges sans valeur commerciale ?

Mais que l'on soit tranquille ! On est trop intéressé à Lyon à ne pas remplir rapidement les fosses, et il n'y a que les esprits tout-à-fait bizarres qui s'obstineront à y jeter de l'eau.

C'est là cet agréable régime, que l'on appelle *salubre*, et que l'on voudrait nous conserver. On pourra sans doute améliorer les procédés d'extraction. On ne parera pas aux vices inhérents au système, et entre autres à celui-ci, de constituer une prime à la malpropreté.

LETTRE D'ALSACE

Metz, 26 mai 1874.

Pendant que l'Assemblée nationale, fidèle interprète des divisions qui existent dans les esprits, use ses forces et son temps dans des luttes stériles, l'Allemagne, plus avisée, met le temps à profit pour se confirmer de plus en plus dans la possession des conquêtes faites par elle pendant la dernière guerre, et pour assurer de son côté toutes les chances de succès dans le cas où la paix viendrait à être rompue.

Je puis vous en donner deux exemples bien éloquents.

Les fortifications de Metz sont terminées et, dès à présent, la place peut-être considérée comme une des plus fortes qui existent en Europe. Cela, tous le monde le sait ; et je ne vous apprendrais rien de nouveau si mes renseignements se bornaient à cela. Mais ce que l'on ignore généralement, c'est que toutes les mesures sont prises pour passer, sur ce point, en *quelques heures* du pied de paix au pied de guerre.

Un officier étranger, d'illustre origine, qui avait obtenu, par faveur toute spéciale, de visiter les forts reconstruits ou récemment élevés autour de Metz, exprimait son étonnement de ne voir aucune pièce de canon, et disait qu'il faudrait un temps relativement assez long pour les amener à la place qui leur est destinée. — Sans mot dire, l'officier allemand, qui servait de guide au noble visiteur, le fit descendre dans les casemates et lui montra des pièces d'artillerie, en parfait état, prêtes à être attelées, et à côté de chacune d'elles se trouvaient les harnais nécessaires aux attelages, et en dessous un tableau indiquant le nom et l'adresse des propriétaires de chevaux appelés à être réquisitionnés et attelés aux pièces afin de les mettre en batterie.

« Vous voyez, dit l'officier, que si demain matin nous recevions l'ordre d'armer, à midi les pièces seraient attelées, et à cinq heures elles seraient en place ; et cependant nous n'avons rien à dépenser pour entretenir les hommes et les chevaux nécessaires pour effectuer cette opération. »

Le second fait est plus significatif encore. Il y a quelques jours, un paysan des environs de Metz vint consulter un notaire de la ville sur la validité d'un contrat qu'il lui communiqua.

Il s'agissait d'un marché à terme pour les livraisons de vivres et de fourrages, lesquels devaient rester, *moyennant un intérêt déterminé*, à la disposition de l'autorité militaire allemande, et dont le prix ne devait être acquitté qu'après livraison.

Quelques mots d'explication vous feront comprendre l'ingéniosité de ces dispositions.

Le grand état-major prussien a fait dresser une carte d'étapes indiquant le mouvement que devrait effectuer chaque corps mobilisé en cas d'une nouvelle guerre avec la France. Or, en présence des masses énormes qu'il s'agit maintenant de mettre en mouvement, la question des vivres devient une question de premier ordre.

Pour avoir toujours disponibles les vivres et les fourrages nécessaires à une concentration de cinq à six cent mille hommes, il faudrait d'abord une somme considérable, puis des magasins immenses, un personnel nombreux, etc., etc., toutes choses coûteuses et qui répugnent à l'esprit éminemment économe de l'administration prussienne.

Voici donc ce qu'elle a imaginé pour avoir toujours à sa disposition, presque sans bourse délier, les rations nécessaires à une prompte concentration.

Sur chaque point d'étape, elle a passé, avec les marchands ou les cultivateurs, des traités d'après lesquels les contractants s'engagent à conserver, en bon état, dans leurs greniers, ou leurs magasins, et à tenir à la disposition de l'intendance allemande : qui 500 bottes de foin ou de paille ; qui 50 sacs d'avoine ; qui 20 sacs de farine, etc., etc.

Chaque mois l'officier commandant le dépôt de district, fait une tournée d'inspection et s'assure que les subsistances sont en bon état, et il délivre aux intéressés un certificat de visite, dont la présentation est indispensable pour recevoir le mandat de paiement représentant l'indemnité annuelle convenue, en attendant la livraison.

La carte d'étape remise à chaque chef de corps indique les noms des contractants et la nature de leurs engagements, si bien qu'en cas de mobilisation, chaque officier sait où il doit frapper pour trouver les rations nécessaires à ses hommes ou à ses chevaux.

Est-il besoin d'insister pour faire comprendre les avantages de cette organisation ?

Ne saisit-on pas à première vue que, moyennant le simple intérêt de la somme qu'il lui faudrait débourser pour faire des achats, l'administration allemande s'assure à points nommés, sur le passage de chaque corps de troupe, les rations nécessaires pour mobiliser son armée et pour la concentrer sur la frontière française ?

Elle évite les déboursés, puisqu'elle ne paiera que lorsqu'elle consommera ; elle évite les frais de construction et d'entretien des magasins, elle n'a pas à payer des magasiniers, puisque les vendeurs deviennent les entrepositaires et les gardiens, — et gardiens directement intéressés au bon état de la marchandise ; — donc tout est profit pour elle.

De leur côté, les vendeurs font une bonne affaire. — Il n'est pas de paysan qui, bon an mal an, ne conserve dans ses greniers une partie de sa récolte, qu'il ne réalise qu'aux approches de la moisson nouvelle, — ce stock ne lui rapportait rien. — Aujourd'hui, il s'engage, il est vrai, à maintenir ses existences à une quantité déterminée, mais il touche un intérêt annuel. — A chaque récolte nouvelle, il remplace par une provision fraîche la provision antérieure dont il se défait, et il a tout intérêt à maintenir en parfait état de conservation des denrées qu'il peut avoir à livrer d'un jour à l'autre, et qui ne lui seront payées qu'en raison de leur qualité.

Voilà ce qui se passe ici, voilà ce que nous voyons. Aussi ne pouvons-nous comprendre comment les hommes qui sont à la tête des affaires en France se laissent dominer par l'esprit de parti, au point de perdre dans des discussions byzantines un temps qui devrait tout entier être consacré à la réorganisation administrative et militaire du pays.

(Moniteur universel.)

ÉCHOS DE PARTOUT

On sait qu'une ambassade birmane est récemment arrivée à Paris. Un traité de commerce doit être conclu par elle avec la France. MM. Desprez, directeur politique, et Meurant, directeur des consulats au ministère des affaires étrangères, ont été chargés de suivre les négociations qui commenceront à la fin de cette semaine.

⁂

Un décret du président de la République, a décidé qu'une école d'artillerie sera définitivement installée à Châlons-sur-Marne.

⁂

On annonce la mort de MM. Martin de Bourgon, général de division, décédé à Paris, à l'âge de 82 ans, des suites d'une pneumonie, et de Borelli, également général de division, enlevé par une néphrite aiguë, à l'âge de 76 ans.

⁂

La commission mixte, siégeant à Strasbourg en vertu de l'article 11 de la convention additionnelle au traité de paix de Francfort, s'occupe des arrangements financiers entre le district de la Haute-Alsace et l'administration de Belfort, arrangements nécessités par la séparation de l'ancien département du Haut-Rhin.

⁂

Le *Danube*, de Vienne, raconte que, depuis le 24 mai, il adresse sa publication à M. Thiers. Tout récemment un numéro dont la bande ne portait que le nom de l'illustre homme d'Etat, sans indication de rue, a été renvoyé à Vienne avec ces mots : *M. Thiers, inconnu à Paris.*

La plaisanterie, il faut l'avouer était mauvaise !

Il se trouve donc des excès de zèle même dans l'intelligente administration des postes.

⁂

M. le bourreau de France est susceptible.

Gardez-vous d'avoir à faire à lui.

Le *Patriote français* annonce qu'il vient de recevoir assignation à comparaître devant la cour d'assises de Montauban pour un article racontant une exécution qui a eu lieu à Toulouse, et où il était dit que l'exécuteur s'était repris à deux fois avant d'exécuter l'un des deux condamnés.

Le *Patriote* ajoute qu'il avait emprunté ce récit à d'autres journaux. Le parquet de Montauban avait déjà relevé le fait contre une feuille locale.

⁂

Le navire anglais le *Dromadery* vient de ramener en Europe le négociant français, M. Bonnard, qui fut pendant quatre ans prisonnier des Ashantees et détenu à Coomassee.

⁂

La première journée du concours international de tir qui a lieu en ce moment au Hâvre n'a été qu'un simple essai ; les volontaires anglais n'ont fait le coup de feu qu'accidentellement.

Lundi, la lutte a été très-vive ; un grand nombre de balles anglaises et françaises ont frappé les diverses cibles ; cependant, à la fin de la journée, l'avantage était resté à deux Havrais, MM. Oscar Kœclin et Fontaine.

Mardi soir, le Grand-Théâtre du Hâvre a donné une représentation de gala offerte aux tireurs étrangers. On a joué la *Fille de Mme Angot*.

Les volontaires anglais, présents au tir, étaient d'abord au nombre de 112, mais ce chiffre augmente à l'arrivée de chaque steamer.

Mardi matin encore, il en est arrivé six et on annonce la venue de M. Fergusson, une des meilleures carabines de l'Angleterre.

⁂

Nous citons du *Mémorial diplomatique* la chronique de mode suivante :

Ne nous moquons pas des vieux chapeaux de nos grands-pères.

Regardons les modes d'aujourd'hui et soyons indulgentes. Ce n'est pas qu'elles ne soient gracieuses et charmantes ; mais il y a dix ans seulement, nous n'aurions pas voulu des toilettes qui ont été expédiées de Paris à Londres pour les fêtes offertes par la nation anglaise au czar.

La robe bleue que portait la princesse de Galles, à Guildhall, lui allait à ravir : une robe de velours bleu recouverte d'un dessus bleu clair. — Des bleus dépareillés !... se seraient écriées les dames de la cour en 1830. Bien que tous les bleus dépareillés s'harmonisent parfaitement dans le firmament, même une Anglaise eut trouvé ce mélange d'un goût *schoking*. On porte, mieux encore, vert sur bleu ; de ces verts pâles qui ornent les faites des jeunes peupliers. A une certaine distance, ils semblent toucher les nuages azurés, et cette union est parfaite dans la nature ; mais les peupliers sont perpétuellement baignés de lumières changeantes, reflets du ciel et de la terre qui font que leur verdure parait souvent grisâtre et l'azur à peine bleu.

Depuis que nous voulons imiter la nature, nous cueillons à pleines mains des fruits et des fleurs dont nous faisons des couronnes à double rang, nous desserrons nos corsages, nous cherchons le drapé qui est censé nous montrer telles que nous sommes, nous marchons comme Clorinde en cuirasses ruisselantes de jais ou de perles d'acier ; c'est à un point tel que nous ne savons plus où trouver des plis dans nos jupes lorsqu'il s'agit de s'asseoir. Nous nous maquillons de rouge et de blanc pour éterniser les roses et les lis de nos traits, mais avec toutes ces recherches, nous portons sur le dos une bosse que la nature n'a imposée à aucune de ses Vénus, qu'elle à réservée à l'unique usage des quadrupèdes qui se promènent dans le désert, pour mouvementer et couper sans doute les lignes plates du paysage.

Ne nous moquons donc plus des vieux chapeaux de nos grands-pères.

⁂

Paris est la ville des innovations et des contrastes ; au moment où l'on y organise un congrès international des sciences géographiques et une exposition de tous les objets qui se rattachent au progrès de la géographie, le seul planisphère-jardin géographique qui existe au monde et que possède la capitale de la France, le Géorama universel, représentation en relief de la surface de la terre, va être vendu judiciairement aux enchères.

Il faut espérer que l'administration municipale ne laissera pas vendre et détruire peut-être un jardin si instructif et si intéressant ; elle profitera de l'occasion pour en faire l'acquisition, — la dépense serait modique, — afin de le compléter, de l'améliorer et de le mettre gratuitement à la disposition des élèves des écoles et de la population parisienne.

Ce serait un moyen de favoriser le développement des études et des connaissances géographiques à Paris.

⁂

Deux nouveaux cas de reproduction, des plus intéressants, viennent d'avoir lieu au Jardin d'acclimatation : une renne, d'abord, met bas ; mais, ne se trouvant pas dans les conditions de sa patrie boréale, refuse d'allaiter le produit femelle qu'elle a mis au jour. Une chèvre, heureusement, le prend en affection et lui prodigue ses meilleurs soins ; en même temps, une biche wapiti nous donne un faon, et, meilleure mère, le nourrit avec succès : c'est une précieuse acquisition, car le cerf wapiti, le plus grand des cerfs connus, dépasse, par sa taille, un cheval ordinaire : en Italie, il peuple déjà les parcs et chasses royales ; rien de plus gracieux que ces deux nouveau-nés, gambadant autour de leurs mère et nourrice.

⁂

Dans une salle du salon dont la lettre nous échappe, dit Gygès, les visiteurs d'hier ont pu remarquer, debout à côté d'un paysage délicieux, un homme suivant avec anxiété sur le visage des curieux les impressions qu'ils ressentaient à la vue de cette toile.

La ténacité de son observation me décida à l'aborder.

— Vous êtes, lui dis-je, sans aucun doute, l'auteur de ce tableau ? Mes compliments.

— Mais, monsieur, je ne suis pas peintre.

— Alors, que faites-vous là ?

— Je suis encadreur, monsieur, et je constate le grand effet de mon cadre.

⁂

Vieux, mais toujours drôle.

Au corps de garde.

Un des bancs de bois qui meublent le poste a été brisé.

— Qui est-ce qui a cassé ce banc ? demande le sergent en fronçant les sourcils.

— Sergent, dit un soldat en montrant les débris, vous le voyez bien, c'est vermoulu.

— Eh bien ! reprend le sergent avec dignité, le nommé Vermoulu fera deux jours de salle de police.

⁂

Le médecin de Calino trouva un jour ce dernier, une heure après dîner, dormant dans une chaise au coin du feu.

Le médecin reprit son client sur cette habitude contraire à la santé.

— Hé, répondit Calino, je ne dormais que pour ne pas rester oisif, car il faut que je fasse toujours quelque chose.

CHRONIQUE

La commission municipale a traité, hier soir, dans sa séance extraordinaire, un certain nombre d'affaires courantes sans intérêt pour nos lecteurs.

Elle se réunit de nouveau demain soir pour se mettre à jour de tous les dossiers arriérés qui demandent un prompte solution.

Le retour à Lyon de M. le préfet du Rhône a été ajourné à lundi prochain 1er juin.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Lyon, le 25 mai 1874.

Monsieur le rédacteur en chef,

L'article contenu dans le numéro du *Journal de Lyon* en date d'hier, sous ce titre malicieux : *encore un procès perdu par la municipalité lyonnaise*, m'oblige à vous fournir quelques explications qui sont nécessaires pour placer les faits relatifs à ce procès sous leur véritable jour. Ce n'est qu'à cette condition que les contribuables lyonnais, auxquels vous semblez soumettre la question, pourront l'apprécier en pleine connaissance de cause.

C'est sur ma proposition, comme receveur municipal de Lyon, je dois le dire, que l'administration a introduit une instance devant le tribunal civil, après que le conseil de préfecture, qui aurait pu juger sans frais, se fut déclaré incompétent, pour obtenir de M. Gailleton la justification de l'emploi d'une somme de 22,650 fr., reliquat non apuré des avances considérables à lui faites par la caisse de la ville, lorsqu'il avait été chargé, en qualité de conseiller municipal, de pourvoir à l'approvisionnement en bétail que le danger d'un siége rendait nécessaire.

Or, M. le docteur Gailleton dont la gestion n'a été nullement incriminée par moi, tandis qu'elle l'était par son propre mandataire, a lui-même signalé, dans un rapport très-complet et très-instructif qu'il a publié avec l'assentiment de l'administration et aux frais de la ville, la contestation qui s'est produite entre lui et M. Permezel ; il a constaté officiellement la lacune de 2,427 fr. 70 c. existante entre les sommes qu'il a versées pour les achats de fourrages effectués par ce dernier et le prix réel des fourrages fournis.

Comme tous les mandats sur la caisse de la ville ont été délivrés à M. Gailleton, ce n'est qu'à lui que je pouvais m'adresser pour en obtenir la justification d'emploi, et comme j'avais de mon côté à en justifier à la cour des comptes, dont les appréciations risquent d'être moins bénévoles que celles du tribunal civil de Lyon, j'ai été obligé, d'accord avec M. Gailleton, ce qu'il est bon que le public sache, d'en référer à l'administration de qui je relève.

Eh bien, je vous prie de noter que dès le 29 mars 1872, M. le maire de Lyon, soit M. Vallier adjoint, décida qu'il y avait lieu de faire résoudre judiciairement la difficulté, et, si l'affaire a traîné en longueur, il ne faut l'attribuer qu'au désir qui m'animait d'obtenir une entente amiable entre M. Gailleton et M. Permezel, qui, du reste, n'avait reçu mission que de M. Gailleton, sans offrir d'autre garantie que son patriotisme, dont il ne cessait de se vanter.

Lorsque j'ai reconnu que cette entente était impossible, j'ai soumis de nouveau l'affaire à M. le préfet du Rhône, et cela de concert encore avec M. Gailleton, qui est trop juste pour ne pas rendre témoignage de la bienveillance extrême qui lui a été montrée, car M. le préfet lui avait accordé toutes les facilités possibles pour amener M. Permezel à un règlement.

Il a fallu cependant en finir ; l'administration, aussi bien que M. Gailleton et le receveur municipal, avaient un égal besoin d'une solution ; à qui auriez-vous donc conseillé de la demander, monsieur le rédacteur en chef, si ce n'est au tribunal civil de Lyon, puisque le conseil de préfecture, veuillez ne pas l'oublier, s'était déclaré incompétant, nonobstant l'avis de la commission municipale.

Maintenant le tribunal ayant jugé que M. Gailleton était valablement déchargé envers la ville du solde de ses comptes, montant à 22,650 fr., par une fourniture de fourrage, qui n'a pas même été facturée, mais qui a été évaluée par M. Gailleton à 20,222 fr. 30, je suis on ne peut mieux disposé à accepter cette décision : *Res judicata veritas* ; mais je soutiens qu'il n'y avait que le tribunal qui put rendre cette sentence ; et, rassurez-vous, les frais qu'elle a entraînés ne seront pas aussi lourds que vous le supposez : en tous cas ils ne seront pas comparables à ceux qu'ont coûtés les procès pour la fabrication des cartouches Sparre et pour les déprédations commises dans les établissements religieux de notre ville. Ce sont les jugements et arrêts rendus dans ces affaires que la presse lyonnaise aurait dû reproduire pour l'édification des contribuables.

Il importe encore de signaler aux contribuables combien est dangereux pour eux le système des dépenses confiées en régie à des administrateurs sans expérience pour manier les deniers publics, car, avec la doctrine du jugement auquel vous avez accordé votre importante publicité, les administrateurs pourraient, en restant à l'abri de toute responsabilité, se substituer pour l'exécution de leur mandat des intermédiaires infidèles et insolvables. Serait-il alors admissible que la gratuité de leur gestion les préservât de tout reproche ? Dans ce cas rien ne serait plus onéreux pour les finances publiques.

En espérant que vous excuserez la longueur de cette lettre, par égard pour la gravité des questions soulevées par l'insertion non moins longue que vous avez jugé à propos de faire, je vous remercie d'avance de la publicité que je vous demande par raison d'équité, et vous présente, M. le rédacteur en chef, l'assurance de la parfaite considération

De votre très humble serviteur,

Le receveur municipal de Lyon.

P. D'AUBARÈDE.

Nous insérons volontiers cette lettre ; elle est pleine de raisonnements et de faits dans un style poli. Peut-être, sous cette placide surface, cache-t-elle un fond moins inoffensif, de fines ironies et de bonnes leçons à notre adresse. Mais, si nous avons crû l'entrevoir, nous ne sommes pas gens à nous en formaliser ; à charge de revanche, bien entendu.

Donc, discutons la lettre de M. le receveur municipal, et tout d'abord, franchissons rapidement quelques considérations préliminaires : M. le receveur municipal ne paraît que médiocrement sympathique au jugement du tribunal de Lyon, c'est affaire à lui. La justice a le droit d'être indulgente, même aux épigrammes de la comptabilité ; elle peut être *bénévole*, pour parler comme la lettre : *de minimis non curat prætor*, ripostera-t-elle, aussi en latin, au *res judicata veritas* de M. le receveur municipal.

Ne nous préoccupons pas davantage de cette publicité appelée, pour l'édification des contribuables, sur les jugements des affaires de cartouches et de dévastations d'établissements religieux. La leçon, si leçon il y a, se trompe d'adresse : au temps de ces erreurs ou de ces méfaits, nous ne touchions de près ni de loin à la municipalité lyonnaise, nous en étions même beaucoup plus loin que notre honorable correspondant.

Depuis, nous n'avons pas mis la lumière sous le boisseau ; nous avons tout publié et nous avons montré, sur ces sujets comme sur tous les autres, ce franc-parler qui est notre règle. Qu'importe d'ailleurs à l'affaire présente le souvenir de ces gaspillages ? Si les fous ont fait des folies, ceux qui s'appellent sages en sont-ils plus autorisés à les imiter, même sur la plus petite échelle ? Et si on a perdu des centaines de mille francs, n'est-ce pas un nouveau motif pour ne pas jeter 2,000 fr. par la fenêtre ? Ce chiffre, sans doute, ne nous effraye pas autant que les 47 millions de M. Ducros ; mais tout est relatif, et nous persistons à trouver chère à plus de 2,000 fr. la régularisation d'une dépense de 2,650 fr.

Quant aux dangers de la doctrine du jugement qui est le nôtre, nous sommes tout à fait tranquilles. Pour avoir reconnu une exception, on n'a jamais violé la règle ; bien au contraire, s'il n'est pas désirable *de confier le maniement des deniers publics à des administrateurs sans expérience et à l'abri de toute responsabilité*, s'il est étonnant de voir un médecin faire des marchés de fourrages ou de bestiaux, il n'est pas ordinaire non plus, grâce à Dieu ! de voir le pays envahi et de redouter un siége. On peut concéder quelque chose à des années comme 1870 et 1871 sans professer des théories subversives sur le maniement des deniers publics.

Débarrassé de tous les hors-d'œuvre, quel est le vrai point à discuter ? Uniquement celui-ci : a-t-on obéi à une nécessité en intentant un procès civil que mille considérations rendent regrettable ? M. le receveur municipal répond oui et en revendique la proposition. Il nous est impossible de l'en féliciter, même après ses explications.

Il semblerait, à les entendre, qu'on eût épuisé pour M. Gailleton tous les délais et tous les moyens amiables, il semblerait que c'est de guerre lasse et presque de concert avec lui qu'on lui a fait ce désagréable procès. Rien de moins exact, d'après des renseignements très-précis et auxquels nous sommes fondés à accorder pleine confiance. Si les procédés de M. le préfet Ducros ont été excellents (et nous tenons à le dire bien haut par esprit de justice), ceux de certaines autres personnes qui, finalement, l'ont emporté, auraient été fort différents. Elles voulaient un jugement et rien qu'un jugement, et tout autre moyen moins radical a été systématiquement écarté.

« Mais il fallait une solution, nous dit-on, à qui auriez-vous donc conseillé de le demander ? »

Nous aurions conseillé d'abord de ne pas la demander à un tribunal, de ne pas prendre une voie qui semblait travestir M. Gailleton en un manieur suspect. Nous aurions conseillé le moyen qui s'offre tout d'abord, qui a même été proposé, nous assure-t-on. Puisque les mandats sur la caisse municipale étaient délivrés au nom de M. Gailleton, et qu'ils ne pouvaient être acceptés en comptabilité que sous justification, il fallait les faire décharger par une délibération municipale, laquelle relevant les mêmes motifs visés par le tribunal et approuvée par le préfet, eût été annexée comme pièce justificative.

Par nos temps calamiteux, la Cour des comptes a eu des liquidations autrement épineuses et des pièces autrement légères que celles-là, nous n'avons pas appris qu'elle eût exigé des jugements. Nos tribunaux n'y eussent pas suffi.

En tout cas, a-t-on tenté de lui présenter ces pièces ou toutes autres équivalentes ? A-t-elle refusé de les admettre ? Voilà ce qu'on ne nous dit pas, et ce qu'il faudrait démontrer pour justifier une marche coûteuse et malheureuse.

Le *Journal officiel* publie un décret approuvant la déclaration signée, le 15 mai 1874, entre la France et l'Allemagne, pour fixer le prix d'affranchissement des échantillons de marchandises :

A partir du 1er juin 1874, le prix d'affranchissement des échantillons de marchandises expédiés de l'un des deux pays pour l'autre est fixé, jusqu'au poids de 50 grammes, savoir :

En France, à 20 centimes ;

En Allemagne, à 1 gros et demi.

Ces dispositions seront substituées à celles du premier paragraphe de l'art. 6 de la convention de poste du 12 février 1872.

Les jeunes gens de la classe 1873 sont prévenus que le dernier délai pour les demandes formées à l'effet d'être laissés dans leurs foyers à titre de soutiens de famille est fixé, par lettre circulaire de M. Grandval, secrétaire général délégué pour l'administration, au 31 mai courant.

M. Delocre, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Lyon, vient d'être désigné pour faire partie du service du contrôle de l'exploitation de la section de chemin de fer du Puy à Saint-Georges-d'Aurac.

Dans sa séance publique annuelle, tenue à Paris lundi dernier, la société protectrice des animaux a décerné un diplôme d'honneur à M. Le Royer, député du Rhône, qui a été rapporteur de la loi du 22 janvier 1874, contre la destruction des petits oiseaux.

L'industrie du bâtiment n'est pas près de refleurir à Lyon, et les 47 millions de travaux publics eux-mêmes de M. le préfet Ducros ne parviendraient pas à donner à l'industrie privée l'essor que seul peut lui fournir un ensemble de conditions économiques. Pour que l'industrie du bâtiment soit active, il faut qu'il y ait une prospérité générale, que les capitaux abondent, que les matériaux de construction ne soient pas chargés de droits à l'entrée, que les fortunes augmentant, les particuliers puissent mettre plus d'argent à leur loyer, sans être écrasés par l'impôt mobilier et les charges de toute nature ; que les droits d'octroi étant faibles, la vie ouvrière ne soit pas trop chère, ni par conséquent la main-d'œuvre trop élevée. En un mot il y faut une foule de conditions de prospérité dont nous sommes loin, hélas ? Mais croire qu'il suffise d'augmenter les impôts, c'est-à-dire d'appauvrir le citoyen, et d'employer le produit de l'impôt en travaux publics pour faire « marcher le bâtiment », c'est une naïve illusion que ne sauraient partager ceux qui sont compétents dans ces matières.

Nous saluons cependant comme un bon signe que les quinze parcelles, détachées par l'Etat des terrains militaires de la Part-Dieu, sur le côté sud du cours Lafayette, et mises par lui en adjudication jeudi dernier, aient pu trouver preneur sans trop de difficulté. Il est vrai que l'Etat avait fixé des mises à prix très basses et qui souvent n'ont été couvertes que juste de la somme nécessaire pour rendre l'adjudication valable, ainsi des lots de 7,000 et 13,700 francs ont été adjugés à 7,025 et 13,800 francs. Par contre, un lot de 10,800 est monté jusqu'à 14,000 francs. Les lots au-delà de la caserne des gardes urbains avaient contre eux leur forme très allongée, ayant jusqu'à 57 mètres de profondeur contre 12 mètres de largeur seulement. Ces lots ont été acquis, croyons-nous, pour y placer généralement une habitation sur le devant et un chantier derrière.

Les mises à prix variaient de 20 à 25 francs le mètre.

L'instruction commencée par le parquet de Lyon contre un certain nombre de nos concitoyens inculpés d'avoir opéré des arrestations illégales au 4 septembre, est loin d'être terminée, ainsi que plusieurs de nos confrères l'ont annoncé.

On croit même que l'ordonnance de mise en accusation ou de non-lieu ne saurait être signée avant un certain laps de temps,

On comprend de reste que, dans une affaire qui semble devoir prendre une grande importance, M. le juge d'instruction tienne à posséder tous les renseignements nécessaires avant de livrer à la justice les personnes inculpées.

La Cour a rendu son arrêt dans l'affaire des ouvriers sur métaux. En voici les dispositions essentielles :

La prison du principal condamné a été abaissée à un mois et son amende élevée à 200 fr.

La prison a été supprimée pour les autres condamnés, et les amendes fixées à des quotités que nous préciserons demain.

Les débats de l'affaire Lhoyd ont commencé hier devant la 1re chambre du tribunal civil de notre ville.

On connaît la gravité de cette affaire que nous avons racontée en son temps.

Deux jeunes filles, dont les familles sont des plus honorables, s'échappaient du couvent d'Alais dans la nuit du 9 mars 1873, allaient à Vézenabres par le chemin de fer, et là, furent accostées par une bande de jeunes gens qui se livrèrent sur leurs personnes à d'odieux attentats.

Les jeunes gens qui s'étaient rendus coupables du crime de viol furent arrêtés et condamnés par la cour d'assises du Gard.

La famille de l'une des jeunes filles ne donna aucune autre suite à l'affaire.

Mais M. Lhoyd, père de la seconde jeune fille, intenta un procès en dommages-intérêts à la supérieure de la congrégation de l'Adoration perpétuelle du Sacré-Cœur de Jésus.

La supérieure voulut laisser la responsabilité de l'attentat au pensionnat d'Alais, dont la direction est bien confiée à des religieuses de la congrégation.

Le tribunal civil en décida autrement, et le procès dut être plaidé à fond.

Me Blanche, du barreau de Paris, a demandé hier, au nom de M. Lhoyd, 6,000 fr. de dommages-intérêts.

Me Mathevon, au nom de la congrégation, a conclu à ce que M. Lhoyd soit débouté de sa demande.

Les jeunes filles ont commis une imprudence qui ne peut, d'après lui, être imputée aux sœurs.

Aussitôt que la disparition des jeunes filles fut constatée, on s'empressa de faire toutes les recherches désirables, malgré les affirmations de M. Lhoyd qui prétend qu'on a essayé d'étouffer le scandale de l'affaire, et, par ce fait, qu'on a négligé de prendre les mesures nécessaires pour découvrir aussitôt les jeunes filles.

D'ailleurs, on ne pouvait barricader les pensionnaires de l'établissement comme on barricades des prisonniers.

Les plaidoiries des deux avocats ont tenu toute l'audience.

L'affaire est renvoyée à huitaine pour les conclusions du ministère public.

Un jeune pensionnaire de la maison disciplinaire d'Oullins, le nommé Pierre Marquet, avait pris dernièrement la clef des champs et s'en était allé respirer l'air pur de la liberté.

Mais il fallait vivre, et l'enfant imagina, pour ce faire, de s'introduire chez une épicière et de lui escamoter quelques pièces de monnaie pendant qu'elle tournerait la tête.

Mais l'épicière n'a pas tourné la tête du bon côté, et le jeune Marquet a été traduit devant le tribunal correctionnel, qui l'a acquitté comme ayant agi sans discernement, mais a ordonné qu'il serait enfermé dans une maison de correction jusqu'à sa majorité.

Un nommé Klinzbockel (ouf !) vient d'être condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel de notre ville pour avoir injurié un agent dans l'exercice de ses fonctions.

⁂

Même condamnation a été prononcée pour vagabondage contre une jeune personne nommée Marie Chabaillot qu'on a trouvée dans une voiture de foin, sommeillant entre deux jeunes gens qui ont aussitôt pris la fuite,

Qui n'ont point dit leur nom, et qu'on n'a point revus.

La nuit dernière, à quatre heures du matin, M. le commissaire central de la ville de Grenoble recevait de Lyon une dépêche lui annonçant qu'une domestique au service de M. X..., marchand de peaux à Lyon, avait disparu subitement emportant de chez son maître une quantité considérable de valeurs diverses, or, argent, bijoux, linge, etc.

M. X..., était en voyage à Genève avec sa femme, et la domestique, Marie Reymond, italienne, avait profité de cette absence pour dévaliser son maître.

Aussitôt le télégramme reçu, M. le commissaire central de Grenoble mit en campagne ses plus fins limiers qui apprirent bien vite qu'hier soir, dès 9 heures, on était venu avec une voiture réclamer au fourgon de Lyon, place Saint-Louis, sept malles et un panier.

Les agents s'informèrent avec une remarquable sagacité de quelques détails qui pourraient mettre sur la piste des enleveurs de colis, et c'est guidés par un bien faible indice qu'ils surent réussir : la carriole contenait des débris de jonc, tel que ceux dont on fabrique les balais.

Aussitôt M. Valentin se rendit chez divers marchands de balais et s'informa auprès d'eux des industriels qui ont coutume d'acheter ces débris : le premier chez lequel il se présenta, domicilié au cours Berriat, ne fit aucune difficulté de raconter qu'il était bien allé la veille, conduit par une femme, prendre avec sa voiture les colis que l'on recherchait.

Un instant après la police mettait la main sur cette femme qu'elle trouvait, au milieu de son butin, occupée à compter l'or, l'argent, les billets de banque qu'elle avait volés.

Outre ces valeurs, il y avait encore des titres, des bijoux, des dentelles, un cachemire et jusqu'à l'étoffe d'une robe donnée à Mme X... par son mari à l'occasion de leur mariage : le tout montant à environ 10,000 francs.

A dix heures, ce matin, le propriétaire, M. X..., arrivait de Lyon chez M. le commissaire central de Grenoble au moment où la voleuse y était amenée par l'agent Valentin avec tout le butin.

On juge de la joie que lui a fait éprouver le rapide succès des démarches de la police de notre ville.

Bien des gens se mettent l'esprit à la torture pour trouver un pseudonyme qui fasse bonne figure dans le monde, où leur nom paraîtrait par trop commun. Les uns prennent sans façon le *de* suivi de la désignation d'un fief imaginaire, mais sonore ; à Lyon, nous en avons plus d'un exemple. Les autres se contentent d'un nom roturier, pourvu qu'il soit ronflant. C'est le cas d'un quidam qui s'est fait héberger chez un logeur et s'est esquivé sans payer.

Il se faisait appeler tout uniment Chaudron.

Le logeur Descole a porté plainte, et Chaudron, qui n'a pu être retrouvé, a été condamné hier à six mois de prison.

⁂

Une jeune Alsacienne a eu recours au même subterfuge et s'est donné successivement trois noms aussi difficiles à écrire qu'à prononcer.

A peine entrée, sous un de ces noms et sur la présentation d'un bureau de placement, au service d'un négociant, M. May Levy, elle pénètre à pas de loup, la nuit, dans l'appartement où dormaient ses maîtres, prend d'abord sur un canapé un sac contenant, en or et en argent, une grosse somme, et ensuite la fuite, sans se donner la peine ni le temps de boucler sa malle et d'emporter ses hardes. Elle court encore. Aussi le tribunal a-t-il dû la juger par contumace ; il l'a condamnée à un an et un jour de prison.

Le volé, qui était l'unique témoin assigné, n'ayant pas répondu à l'appel de son nom, a été condamné à 20 fr. d'amende sur la réquisition de M. l'avocat de la République.

Vingt-une condamnations pour mendicité et vagabondage. C'est avec cette recommandation qu'un incorrigible mendiant se présentait hier devant les juges. Il sortait du Dépôt de mendicité et il s'est aussitôt mis en mesure de faire nombre pair. Il n'y a que trop bien réussi. Mais cette fois la peine de la prison est portée à deux mois, et à sa libération le prisonnier reprendra le chemin d'Albigny.

Encore un grave accident par arme à feu dû à l'imprudence, comme cela arrive presque toujours.

Le nommé Grossan, fabricant de cordes à la Chanas, expliquait à son ami Duranton la structure et le maniement de son revolver.

Grossan venait de tirer plusieurs coups et voulait montrer à Duranton comment on place la baguette.

Il appuya sur la détente et une détonation se fit entendre.

Duranton, atteint au sein gauche, tomba sans connaissance sur le sol.

Grossan, perdant la tête, au lieu de relever son camarade, va avertir la police.

Le docteur Maurice, prié de visiter le blessé, en l'absence du docteur Riembault, a déclaré que la vie de Duranton était en danger.

Ce malheureux reprit connaissance et raconta spontanément comment l'accident était arrivé; mais il est mort quelques instants après.

Duranton laisse une femme et six enfants dont le plus âgé a douze ans.

(*Petit Lyonnais.*)

Lundi dernier, dans la soirée, un menuisier demeurant rue de Jussieu rentrait à son domicile en état complet d'ivresse; et, sans aucune provocation, entreprit de menacer son fils de le jeter par la fenêtre et chercha à le pousser pour le précipiter dans la rue; le fils s'arme alors d'un couteau et en porte à son père plusieurs coups qui lui ont causé de graves blessures, surtout à la tête.

Le fils a été aussitôt arrêté par la police, et le père a été transporté à l'Hôtel-Dieu; ses blessures, quoique graves, ne paraissent pas être de nature à mettre ses jours en danger.

(*Salut public.*)

La convention postale, conclue entre la France et le Pérou, a été signée par le gouvernement péruvien.

Cette nouvelle, intéressante pour le commerce français, est arrivée à Paris ces jours-ci.

Nous constatons avec plaisir que le public lyonnais commence à revenir en foule aux concerts Mangin.

Les premiers jours avaient été difficiles, à cause surtout de la température.

Mais, dès hier soir, les assistants étaient fort nombreux. L'orchestre a eu son succès ordinaire, grâce au répertoire très-varié qu'a fait entendre jusqu'à présent M. Mangin.

Il est utile que les Lyonnais et la municipalité lyonnaise secondent de tous leurs efforts la réussite de ces concerts populaires, qui constituent une des distractions les plus agréables au public durant toute la saison d'été.

Voici, d'après l'*Abeille*, quelques détails sur la fête donnée jeudi à Bellegarde à l'occasion de l'inauguration de la fabrique de pâte de bois :

M. le préfet de l'Ain, accompagné de MM. les sous-préfets de Nantua, de Gex et de Belley, est reçu à l'entrée de la ville par la municipalité de Bellegarde et MM. les directeurs et administrateurs de la fabrique.

Puis, musique en tête, le cortége se rend à la manufacture pour visiter dans leurs détails les appareils, se mouvant dans les ateliers, par la force hydraulique des puissantes turbines de la Compagnie générale.

Les pièces d'artillerie amenées tout exprès de Genève frappent de leurs voix les échos des Alpes et du Jura, et annoncent au loin le commencement de la solennité.

Les nombreuses croisées de la manufacture sont pavoisées de drapeaux français et suisses. A l'entrée, dominée par un gigantesque jet d'eau, est dressé un arc de triomphe. Sur l'une des faces du fronton, on lit : LE TRAVAIL EST LA FORCE DES NATIONS.

Et sur l'autre les mots : LIBERTÉ. — PATRIE.

Nous avons dit que plusieurs toasts avaient été portés au banquet.

M. Elwerth a bu à la santé de M. le préfet de l'Ain et des invités.

M. le préfet de l'Ain a répondu en exprimant le plaisir qu'il ressent d'avoir été appelé à présider cette fête de l'Industrie. Il dit que son administration ne faillira pas à l'appui et aux encouragements que méritent les industriels de la nouvelle cité, appelée à répandre le bien-être dans le pays.

M. Girod, maire de Bellegarde, a bu à la prospérité de la compagnie et à la ville de Bellegarde.

M. Marion, membre du conseil général, a rappelé les efforts entrepris pour faire de Bellegarde une cité industrielle. Les résultats déjà obtenus sont un puissant motif d'encouragement et d'espérance pour l'avenir. — Voici une partie de l'allocution de M. Marion :

« Cette belle usine (fabrique de pâte de bois) nous permet d'apprécier toutes les ressources que l'on peut tirer des puissantes forces hydrauliques de la chute du Rhône. Là, chaque industrie peut, pour ainsi dire, trouver à volonté des forces inépuisables et invariables aux conditions les plus avantageuses.

« Sans doute, pour établir des fabriques, il faut des capitaux, et dans les commencements les capitaux, en général, sont timides; mais il est impossible que les capitalistes ne finissent pas par comprendre toute la solidité que leur offrent ces placements pleins d'avenir; nulle part, je le répète, il ne serait possible d'établir des usines dans des conditions aussi favorables; nulle part on ne trouverait à des prix si modérés des forces motrices aussi puissantes, desservies par les voies de communication les plus rapides et les plus faciles, soit avec l'intérieur, soit avec l'Italie, la Suisse, l'Autriche et les nations du Nord.

« Il serait puéril de se décourager, parce que, nécessairement, toute entreprise demande un certain temps pour arriver à sa complète réalisation, et ce serait être injuste que de ne pas reconnaître que l'entreprise de Bellegarde a été exécutée avec toute l'activité possible; il est même étonnant qu'en si peu de temps l'on ait pu accomplir d'aussi grands travaux.

« Les turbines ne fonctionnent que depuis quelques mois, et déjà trois fabriques sont en mouvement: celle que nous inaugurons aujourd'hui par cette brillante fête et dont vous avez pu apprécier l'importance, importance qui doit être doublée prochainement; à côté on a construit une scierie pour les parquets qui fonctionne provisoirement, le retard apporté à son établissement définitif, est indépendant de la compagnie de Bellegarde, et plus loin, à plus de 800 mètres de distance des turbines, ces grandes poulies font mouvoir la fabrique d'acide sulfurique et de superphosphates, où l'on peut remarquer une autre richesse du pays.

« Des carrières abondantes de coquillages fossiles s'étendent sous ces collines, aux environs de Bellegarde; des galeries souterraines sont ouvertes sur différents points. Déjà, de nombreux ouvriers sont occupés à l'extraction de ces dépôts antédiluviens.

« Il y a là tout un avenir de prospérité pour l'agriculture et il est à désirer qu'elle veuille en profiter. Il est d'un bon exemple que les sociétés d'agriculture et les grands propriétaires prennent l'initiative de l'emploi de cet amendement des plus avantageux, et déjà plusieurs en font l'expérience, entre autres la Société d'émulation de l'Ain, et bientôt sans doute les phosphates entreront dans les usages de notre agriculture.

« Espérons donc, — et ce qui est déjà fait nous le permet, — dans la complète réussite de l'entreprise de Bellegarde, espérons que de nouveaux fabricants viendront bientôt s'installer parmi nous, et que, dans un temps rapproché, cette localité deviendra une importante cité industrielle.

» Dès aujourd'hui, remercions ceux qui apporteront et apporteront leur concours à cette entreprise éminemment nationale.

« A la prospérité de Bellegarde et de tous ceux qui y contribuent! »

M. Kaiser, rédacteur de la *Patrie* de Genève, dans une chaleureuse improvisation, s'est félicité de se rencontrer à la fête internationale de Bellegarde et a bu à l'union de la France et de la Suisse.

Pendant le cours du repas, une quête faite au bénéfice des incendiés de Vouvray a produit 109 francs 50 centimes.

Dans la soirée, bal champêtre ouvert par M. le préfet et Mme Girod, épouse de M. Girod, maire de Bellegarde.

PUY-DE-DÔME. — La cour d'assises de Riom vient de rendre son verdict dans l'affaire Agier, dont nous avons parlé précédemment.

Agier était prévenu, on se le rappelle, d'avoir pris une part active à l'insurrection de Saint-Etienne, et d'avoir été auteur ou complice de l'assassinat de M. de l'Espée.

Le verdict du jury a été affirmatif sur la question de complicité, mais admet les circonstances atténuantes.

En conséquence, Agier a été condamné à la déportation simple.

JURA. — Par décret présidentiel en date du 25 mai, les électeurs du canton des Bouchoux sont convoqués pour le dimanche 14 juin, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

VAUCLUSE. — Nous avons annoncé l'autre jour la fermeture du cercle de la *Concorde* de Marseille. Nous apprenons aujourd'hui que le cercle républicain l'*Avenir* d'Avignon vient d'être fermé par arrêté préfectoral.

Il faut espérer que ces rigueurs auront un terme sous le ministère « de conciliation. »

BOUCHES DU RHÔNE. — Voici le texte du décret présidentiel prononçant la dissolution du conseil général des Bouches du Rhône :

Le président de la République française,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'article 35 de la loi du 10 août 1871;
Décrète :

Art. 1er. — Le conseil général du département des Bouches-du-Rhône est dissous.

Art. 2. — Une loi sera présentée à l'Assemblée nationale pour fixer l'époque des nouvelles élections.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 26 mai 1874.

Maréchal DE MAC-MAHON,
duc DE MAGENTA.

Par le président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
DE FOURTOU.

***

Pendant la nuit de lundi à mardi, une tentative de meurtre a été commise dans un cabaret situé chemin du Canet, à Marseille.

A la suite d'une querelle de jeu qui s'était élevée entre le nommé Trouchet (François), âgé de 49 ans, presseur à l'usine Fouinier, et un individu d'origine corse, nommé Bacci (Joseph), âgé de 32 ans, ce dernier a frappé son camarade de six coups de couteau, soit à la poitrine, soit au côté gauche. Ces blessures, quoique graves, ne sont pas mortelles. Inutile d'ajouter que le coupable a été mis aussitôt en état d'arrestation.

ECOLE SPÉCIALE MILITAIRE. — *Concours de* 1874.

Les candidats pour l'admission à l'école spéciale militaire sont informés que les compositions se feront les 1, 2, 4 et 5 juin prochain, à huit heures du matin, dans les villes ci-après désignés, savoir :

PARIS, où se réuniront les candidats des départements de l'Aisne, Ardennes, Aube, Eure-et-Loire, Loiret, Oise, Seine, Seine-et-Marne, Yonne et Cher.
ALGER : Oran.
BASTIA : Corse.
BESANÇON : Côte-d'Or, Doubs, Jura, Haut-Rhin (portion française).
BORDEAUX : Charente, Dordogne, Gironde, Landes, Basses-Pyrénées.
BREST : Finistère.
CAEN : Calvados et Eure.
CLERMONT-FERRAND : Cantal et Puy-de-Dôme.
DOUAI : Nord, Pas-de-Calais, Somme.
GRENOBLE : Isère.
LA FLÈCHE : Sarthe.
LORIENT : Morbihan.
LYON : Hautes-Alpes, Ain, Loire, Rhône, Saône-et-Loire.
MARSEILLE : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse.
MONTPELLIER : Gard, Hérault, Lozère.
MOULINS : Allier, Nièvre.
NANCY : Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges.
POITIERS : Charente-Inférieure, Indre, Vienne, Haute-Vienne.
RENNES : Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Vendée.
ROUEN : Manche, Seine-Inférieure.
TOULOUSE : Aude, Aveyron, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Orientales, Tarn.
TOURS : Indre-et-Loire, Loire-et-Cher, Maine-et-Loire.
VERSAILLES : Seine-et-Oise.

TRIBUNAL CIVIL DE LYON

Présidence de M. Lagrevol.

LICENCIEMENT DES SERGENTS DE VILLE DE LYON EN 1870. — RESPONSABILITÉ. — ACTION CONTRE LA VILLE.

Les sergents de ville de Lyon, salariés par l'Etat, à l'aide d'une subvention fournie par la ville à titre d'abonnement, nommés et révocables par le préfet, sont des agents de l'Etat et non de la municipalité.

Ce n'est que par un abus de pouvoir que des comités communaux ou municipaux ont pu, après le 4 septembre 1870, les empêcher d'exercer leurs fonctions, qu'ils ont conservées, en droit, jusqu'à leur licenciement. L'arrêté préfectoral qui, plus tard, a ordonné leur licenciement, n'a pu en conséquence engager la responsabilité de la ville.

Voici le texte du jugement rendu dans cette affaire, à la date du 28 mars dernier; nous l'empruntons à la *Gazette des Tribunaux :*

« Attendu que la ville de Lyon est seule en cause, les demandeurs s'étant désistés vis-à-vis de l'Etat français :

« Attendu que le corps des sergents de ville de Lyon dépendait, avant le 4 Septembre 1870, du préfet du Rhône comme préfet de police et non comme maire de Lyon ou administrateur de la ville; que les sergents de ville étaient des agents de l'Etat et non de la municipalité, nommés et révocables par le préfet et non par le maire;

« Attendu que si, comme cela paraît certain, en droit, la ville de Lyon, à partir du 4 septembre 1870 jusqu'à la promulgation de la loi du 11 avril 1873, a participé au droit municipal ordinaire, la situation des sergents de ville n'a pas changé, car elle a été régie par la loi du 24 juillet 1867, dans ses dispositions relatives aux villes, chefs-lieux ayant plus de 40,000 âmes; qu'ils sont restés sous l'autorité préfectorale proprement dite, et que leur traitement a été servi par l'Etat, à l'aide d'une subvention fournie par la ville, à titre d'abonnement;

« Attendu dès lors que si, jusqu'au 18 octobre 1870, jour auquel Challemel-Lacour, alors préfet du Rhône, a ordonné le licenciement des sergents de ville de Lyon et leur expulsion des casernes, les sergents de ville de Lyon ont conservé, en droit, sinon en fait, leurs fonctions; les membres des commissions ou comités communaux ou municipaux n'ont pu, en fait, les empêcher de les exercer que par une usurpation ou un abus de pouvoir, ils n'ont pu, en cela, engager la responsabilité de la ville de Lyon, car il ne s'agissait pas d'actes relevant du mandat municipal ou de la représentation communale, telle qu'elle est réglée par nos lois, mais d'actes relevant de l'autorité souveraine du pouvoir exécutif;

« Sur les faits cotés en preuve et relatifs à l'application de la loi de vendémiaire :

« Attendu que les faits dont excipent les demandeurs n'auraient pu engager la responsabilité de la commune de Lyon que tout autant qu'ils seraient le résultat de délits ou d'attentats directs contre les personnes ou les propriétés des demandeurs, et accomplis dans les circonstances de tumulte et d'attroupements marqués par ladite loi;

« Attendu que rien de semblable n'est articulé dans les conclusions;

« Attendu que les faits cotés sous le no 3 pourraient seuls présenter un caractère d'attaque à la propriété privée, relativement à l'enlèvement de quelques armes qui auraient appartenu personnellement et primitivement à certain des demandeurs;

« Mais, attendu, d'une part, que le fait ayant été accompli sur l'ordre d'un officier de la garde nationale aurait plutôt les apparences d'un acte légal, mais peut-être injuste, que d'un attentat tumultueux, et ne pourrait, en conséquence, engager la responsabilité de la ville; et que, d'autre part, l'articulation des conclusions manque de netteté et de précision, n'indiquant ni quelles armes auraient été enlevées, ni au préjudice de qui le pillage aurait eu lieu;

« Attendu que l'offre de preuves n'est donc ni précise ni pertinente, ne pouvant aboutir certainement à l'application de la loi de vendémiaire an IV;

« Attendu enfin qu'il n'est ni établi, ni même articulé que la ville de Lyon soit restée dépositaire de fonds ou d'effets appartenant aux demandeurs personnellement, soit même à l'ancien corps des sergents de ville;

« Par ces motifs,

« Le tribunal, jugeant en premier ressort,

« Rejette la preuve offerte par les demandeurs comme n'étant ni précise, ni pertinente, et ne pouvant aboutir à l'application de la loi de vendémiaire an IV;

« Rejette leur demande sur tous les autres chefs comme n'étant pas fondée;

« Les condamne aux dépens. »

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles COMBET, CAUSSE et RABATEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle

Pauline COMBET,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu vendredi 29 courant, à 8 h. 3/4 précises.

Le convoi partira du domicile de la défunte, rue des Missionnaires, 29, pour se rendre à l'église Saint-Augustin, et, de là, au cimetière de Loyasse.

Nouvelles du Matin

PARIS

(Correspondance spéciale du *Journal de Lyon.*)

27 mai.

C'est demain, jour de la rentrée, que le cabinet se présente devant l'Assemblée avec un message ou tout au moins avec un programme, ce programme dût-il être de tout laisser à l'initiative parlementaire. On croit qu'il se bornera à demander la mise à l'ordre du jour de la loi municipale, demande d'ailleurs superflue, puisque le vote du 16 mai en a déjà décidé ainsi.

Toutefois on lui prête l'intention de déclarer que les pouvoirs du maréchal doivent être organisés le plus tôt possible, en quoi tout le monde est d'accord en principe : c'est la question d'application qui pourra mettre le feu aux poudres, si le cabinet s'avise de prendre pour sien le projet de Chambre haute présenté par M. le duc de Broglie. Mais on peut tenir pour certain qu'à la moindre ombre de danger, le cabinet se taira pour ne soulever aucune discussion d'où pourrait sortir une crise nouvelle.

On assure d'autre part que les 52 intransigeants de l'extrême droite auraient nettement signifié de nouveau leur ferme volonté de repousser tout ce qui ressemblerait à l'organisation d'une institution quelconque à côté du maréchal. En revanche, ils s'offrent à lui fournir tous les moyens légaux de faire respecter son pouvoir, y compris le droit de dissolution, droit énorme pour un chef d'Etat temporaire.

En somme, on ne prévoit aucun incident grave : il y a comme un mot d'ordre général de ne rien faire encore. L'élection de M. de Bourgoing a produit cependant un effet considérable sur le centre droit : on est effrayé, de ce côté de l'Assemblée, des ravages profonds que l'idée plébiscitaire semble avoir faits dans un certain nombre de départements; on voit monter le flot de l'empire en même temps que le flot de la République, et on se prend à réfléchir.

En attendant qu'une décision vraiment virile sorte des rangs troublés du parti orléaniste, on rejette la responsabilité du succès de M. de Bourgoing sur les procédés césariens du duc de Broglie.

L'*Union* dit en propres termes : « Les populations voient renaître l'administration impériale, elles vont tout droit au principe lui-même, à l'empire. On récolte ce qu'on a semé. » Rien de plus juste; mais pourquoi les amis de l'*Union* ont-il voté cette loi des maires, qui est la cause de tout le mal?

Quant à M. de Bourgoing, il ne perd pas de temps pour donner à son succès le caractère qui lui convient : ce conservateur septennaliste revendiqué, *à ce titre*, par certaines feuilles officieuses, s'embarque pour Chislehurst où il va « présenter ses hommages à S. A. le prince impérial et à S. M. l'impératrice. »

On continue à regarder comme possible l'annulation de cette élection. On fait observer que le nombre des voix obtenues par M. de Bourgoing n'est supérieur que de 329 à la majorité absolue nécessaire à la validité du premier tour de scrutin. Or, on sait que des voix perdues, constituant des suffrages exprimés, n'ont pas été mises en ligne de compte. Mais, je vous l'ai dit hier : le remède serait pire que le mal; comme il arrive toujours en pareil cas, l'élection annulée se referait avec une majorité plus forte encore. Il vaudrait mieux regarder cette élection en face et lui demander des enseignements. L'affaire changerait tout de suite de caractère si l'insuffisance des voix attribuées à M. de Bourgoing était constatée par le recensement général qui a lieu demain à Nevers.

Les journaux officieux nous rendent le service de publier le début de la dépêche par laquelle le dénouement de la crise ministérielle était annoncé aux préfets : « M. le maréchal président de la République a constitué le ministère, qui est ainsi composé... » Vous voyez que le maréchal a tenu a ce que le cabinet nouveau eût tout à fait le caractère personnel, extra-parlementaire.

On me donne un détail qui montre à quel point le maréchal est encore environné de personnages ayant joué un rôle dans le gouvernement déchu : le baron Oron, ancien préfet de Strasbourg sous l'empire, et M. de Saint-Paul, le secrétaire général immuable du ministère de l'intérieur, l'organisateur général des candidatures officielles, sont très assidus à la présidence. Il est vrai que M. de Fourtou et ses collègues n'en envoient pas moins des communiqués énergiques au *Gaulois*, mais il y a là un danger sur lequel le centre droit ne ferait pas mal de méditer.

Nous verrons bientôt si les bonnes dispositions qu'on prête au centre droit vis-à-vis de la gauche ont quelque réalité pratique. Trois des nouveaux ministres font, en effet, partie de la commission des Trente : ce sont MM. de Cumont, Tailhand et Grivart. Si le centre droit est sincère, il profitera de l'occasion pour nommer trois membres du centre gauche. En tout cas, c'est là-dessus que ces partis vont se compter de nouveau et le résultat, quel qu'il soit, sera un indice grave de l'état général de l'Assemblée.

M. Grivart est en outre secrétaire de l'Assemblée : encore une élection à refaire. Encore un moyen pour le centre droit de se manifester sur ses nouvelles forces, si nouvelles forces il y a.

Grande solennité hier à la Gaîté : Offenbach conduisait lui-même l'orchestre de son théâtre pour la 96e représentation de sa pièce. Le public était dans le délire. Chaque morceau important était bissé et à chaque bis Offenbach lui-même saluait l'assistance. On l'a même finalement traîné sur la scène où le public l'a écrasé de bravos. Samedi petite fête de famille.

Après la représentation, on dansera et on soupera : les invitations, très-recherchées naturellement, sont déjà lancées. Elles sont conçues dans les termes les plus appétissants : « A l'occasion de la 100e représentation d'*Orphée aux enfers*, M. J. Offenbach prie M. *** de venir passer la nuit au théâtre de la Gaité, le samedi 30 mai. Les dames ne seront reçues qu'en paysannes. » C'est tout à fait régence, y compris la paysanne de rigueur.

Une autre solennité musicale, moins gaie, mais plus intéressante, se prépare à l'Opéra-Comique : M. du Locle, qui vient d'aller à Milan entendre la messe dédiée par Verdi à la mémoire de Manzoni, a engagé sans hésiter les solistes du théâtre de la *Scala* de Milan, qui avaient interprété la messe; il les amène à Paris et l'on dit même qu'il a pu entraîner Verdi lui-même qui dirigerait les répétitions.

La première audition doit avoir lieu le 8 juin à 1 heure et demie de l'après-midi. Les journaux de Milan sont dans l'enthousiasme et les dilettantes qui ont fait le voyage partagent l'admiration, ordinairement hyperbolique, du public italien.

C'est demain que le conseil d'Etat jugera l'affaire de la *France républicaine* contre l'arrêté du général Bourbaki, qui l'a supprimé le 1er juillet dernier.

Du 1er au 5 juin prochain paraîtront au *Journal officiel* des convocations aux électeurs du Calvados et aux électeurs de Seine-et-Oise pour élire un représentant à l'Assemblée nationale; les premiers en remplacement de M. Paris, les autres en remplacement de M. Labélonye.

M. Amat déposera aujourd'hui sur le bureau de l'Assemblée une interpellation relative à la dissolution du conseil général des Bouches-du-Rhône.

On lit dans la *Presse :*

Nous croyons pouvoir affirmer qu'aucun message ne sera adressé à l'Assemblée par M. le président de la République.

On dit que M. de Cissey fera une déclaration au commencement de la séance.

Mais rien n'a encore été décidé à ce sujet, et il pourrait bien se faire que le ministère attendît d'être interpellé pour faire connaître le plan de sa politique.

DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 27 mai, 11 h., s.

Bourse faible.

Boulevard : Emprunt, 94.60; Turc, 47.65.

M. le ministre de l'intérieur, en recevant aujourd'hui les fonctionnaires relevant de son administration, les a remerciés de leurs services passés et leur a demandé un concours actif pour l'avenir.

Il déclare qu'il prendra pour ligne de conduite de travailler, en dehors de tout esprit de parti, à la défense sociale et au maintien de la paix publique. Un des moyens pour atteindre ce but consiste dans la conservation d'une forte hiérarchie et des saines traditions administratives.

L'équité dans les rapports administratifs, le respect des services rendus et des droits acquis, sont nécessaires pour une administration forte et efficace et simultanément ferme et conciliante.

La conciliation est nécessaire là où elle est possible, mais il est une limite qu'on ne saurait dépasser et où la fermeté énergique est indispensable.

Recevant le colonel et les officiers de la garde de Paris, M. le ministre dit que, responsable de l'ordre public, il ne s'est pas dissimulé la gravité des devoirs qui lui sont confiés par le maréchal de Mac-Mahon; mais il espère pouvoir s'en acquitter avec les collaborateurs civils et militaires chargés de l'aider.

Il faut un gouvernement fort n'hésitant pas à réprimer énergiquement toute illégalité, tout désordre; il sait qu'il peut compter sur l'armée et sur la garde de Paris; le passé répond de l'avenir.

Recevant ensuite le colonel et les officiers du corps des sapeurs-pompiers, M. le ministre rappelle les témoignages d'admiration unanime que la conduite des sapeurs-pompiers a excité dans la population parisienne lors de l'incendie de l'Opéra.

Rome, 27 mai.

Sénat. — M. Minghetti prie le Sénat de voter le plus tôt possible les lois financières, en ajournant les lois apportant des dépenses nouvelles, comme celles, par exemple, de la défense de l'Etat.

M. Menabrea déplore cette suspension, tout en constatant l'importance du projet.

Minghetti déplore aussi cette suspension, mais dit qu'elle est nécessaire pour le crédit de l'Etat. Il croit qu'un ajournement de six mois n'apportera aucun dommage aux effets des lois.

La Chambre des députés a approuvé le budget de l'instruction publique.

Paris, 28 mai, 5 h. 10, m.

Une note du *Journal des Débats* dit que, par suite du retard du vote des impôts et d'autres causes, le déficit du budget est de 36 millions 1/2. Il ajoute que la commission supérieure des finances, malgré toutes les recherches, ne trouve pour ainsi dire rien pour faire équilibre.

En conséquence, le gouvernement serait réduit à renouveler, en les aggravant, les propositions d'augmentation des droits d'enregistrement et des contributions indirectes, exceptant toutefois de l'aggravation les savons, les allumettes, les huiles minérales, le timbre et le transport sur les railways.

Berlin, 27 mai.

La *Correspondance provinciale*, parlant de la reconstitution du ministère français, dit que le maréchal président a essayé de nouveau de réunir l'ancienne majorité formée de tous les partis conservateurs pour continuer à s'appuyer sur elle.

La feuille officieuse fait remarquer que la seule tâche du nouveau cabinet semble devoir être, pour le moment, de continuer d'administrer le pays dans le même esprit que précédemment.

La tâche plus élevée, qui consistera à établir d'une manière plus précise et plus sûre les institutions constitutionnelles du pays, semble remise à une époque indéterminée, parce qu'il n'est pas probable que l'on puisse trouver dans l'Assemblée une majorité capable de résoudre cette question.

La *Correspondance provinciale* termine en disant que la solution actuelle ne peut-être considérée que comme un point d'arrêt provisoire dans la complication qui s'est produite lors de la chute de M. le duc de Broglie.

Berlin, 27 mai.

L'empereur Guillaume est arrivé ce matin à huit heures à la gare de Postdam, où il a été reçu par les deux fils aînés du prince impérial, le prince Georges, le gouverneur de la ville, le commandant de la place et le président de la police.

L'empereur avait l'air très-bien portant et a reçu avec une joie visible les salutations des fils du prince impérial. Il avait passé la journée d'hier chez l'empereur de Russie à Ems.

Rome, 26 mai.

On assure que la commission chargée par le Sénat d'examiner le projet relatif à la défense de l'Etat, proposera d'en suspendre la discussion, par le motif que la Chambre des députés n'a pas voté toutes les mesures nécessaires pour faire face au déficit.

La Chambre discute le budget des affaires étrangères.

Berne, 26 mai.

Le vicomte de Santa-Isabel, ministre de Portugal à Berne, est mort aujourd'hui des suites d'un accident.

Saint-Sébastien, 25 mai.

(Source carliste). — La goëlette républicaine *Prosperitad* bombarde depuis deux jours Zaremo, parce que l'Alcade a coupé les eaux qui alimentent Guetaria.

Un remorqueur a amené ici sept barques avec cinquante pêcheurs prisonniers.

Madrid, 26 mai.
(Voie Lisbonne, Falmouth:)

M. Lorenzana a été nommé ambassadeur d'Espagne auprès du Saint-Siége.

Don Carlos a quitté hier Durango, avec un bataillon navarrais, pour se rendre à Azpeita.

Le courrier de France n'est pas arrivé. Les communications télégraphiques par voie de terre sont interrompues avec la France.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

SOIR. — 3 HEURES.

Rio-Janeiro, 5 mai.

La Chambre a été ouverte le 5 mai. Le discours de la couronne exprime l'espoir que le traité définitif de paix entre les républiques Argentine et du Paraguay sera conclu amiablement.

Il dit que les évêques d'Olinda et de Para, ayant offensé la constitution et les lois, doivent être punis; mais, avec l'appui des Chambres, le gouvernement espère terminer le conflit en employant la modération.

L'évêque de Para est attendu pour être jugé.

Un avis de Corrientes donne la nouvelle d'une révolution au Paraguay.

Les troupes du gouvernement, battues par les rebelles, se sont retirées sans résister.

Londres, 28 mai.

Un télégramme, adressé au *Daily News*, en date de Berlin 27, dit que des bruits alarmants courent sur l'état de santé de M. de Bismarck, par suite de l'ajournement continuel de son voyage. Il est certain qu'il souffre légèrement d'une rechute.

Rome, 28 mai.

La santé du pape est rétablie. Il a reçu, hier, plusieurs personnes. Les médecins lui conseillent de ne pas se promener actuellement dans les jardins.

TERME
(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 28 mai 1874

PRÉC. CLOTURE	VALEURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
59 65	3 0/0 Français	.. ..	.. ..
94 50	5 0/0 Emprunt	.. ..	.. ..
66 67	5 0/0 Italien	.. ..	.. ..
3862 ..	Banque de France	.. ..	.. ..
1107 .	Foncier estampillé	.. ..	.. ..
307 ..	Crédit Mobilier	.. ..	.. ..
... ..	Crédit Lyonnais	.. ..	.. ..
... ..	Société Générale	.. ..	.. ..
400 ..	Mobilier Espagnol	.. ..	.. ..
813 ..	Orléans	.. ..	.. ..
1050 ..	Nord	.. ..	.. ..
852 ..	Paris à Lyon et Médit	.. ..	.. ..
706 ..	Autrichiens	.. ..	.. ..
311 ..	Lombards	.. ..	.. ..
413 ..	Suez	.. ..	.. ..
401 ..	Délégations	.. ..	.. ..
93 1/2	Consolidés à Londres	.. ..	.. ..

BOURSE DE PARIS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

DU 28 MAI

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE D'HIER	COURS DE CLOTURE D'AUJOUR.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	59 60	.. ..	.. ..	.. ..
4 1/2 0/0	85 50	.. ..	.. ..	.. ..
5 0/0	94 45	.. ..	.. ..	.. ..

FAITS DIVERS

Un bien déplorable événement, survenu dimanche soir sur la Seine, près de Rouen, a causé, dans cette ville, la plus douloureuse émotion, et jeté trois familles dans le deuil.

Cinq jeunes gens de Rouen, les nommés Waranguin, employé de commerce, âgé de dix-huit ans; Samuel Leuzinger, horloger, dix-neuf ans; Lelièvre, chapelier, vingt ans; Henri Meslay, chaudronnier, et Jules Lesbret, tous demeurant ou travaillant chez leurs parents, avaient, depuis la veille, projeté une partie de canot en Seine. Vers deux heures, montés dans une embarcation à quatre avirons, ils quittèrent les quais de Rouen et abordèrent à Croisset. Là ils restèrent toute l'après-midi.

A 6 heures un quart, nos jeunes gens démarrent leur canot et se mettent en devoir de regagner Rouen.

Mais, à la hauteur de l'île Duvrac, l'un d'eux s'écrie : « Voici le bateau de la Bouille! prenons garde à nous! » Effectivement, le vapeur l'*Union*, qui venait de quitter le port, passa tout près de leur barque.

En ce moment, quatre d'entre eux avaient leur aviron en main, et Leuzinger, le cinquième, tenait la barre et commandait la manœuvre.

Les jeunes gens firent-ils en sorte de se placer dans le remous du bateau à vapeur ou furent-ils entraînés dans le tourbillon? C'est ce qui n'est pas établi.

Quoi qu'il en soit, l'eau embarqua tout à coup à l'avant du canot; deux rameurs, Lelièvre et Waranguin, se levèrent de leur banc.

Aussitôt, et en moins de temps qu'on ne saurait le dire, la barque chavire, et les cinq jeunes gens tombent dans le fleuve.

Cependant, à bord de l'*Union*, on a vu l'accident. Le mécanicien stoppe, mais en vain : Lelièvre, Waranguin et Samuel Leuzinger, disparaissent et coulent au fond de l'eau. Les cris : « A moi! aux secours! » se font entendre encore quelques secondes. Ces clameurs sont poussées par les deux autres, qui, plus heureux que leurs camarades, parviennent à se sauver.

Lesbret, avec l'aide de deux pêcheurs au service de M. Duvrac, propriétaire de l'île; Henri Meslay, d'abord inaperçu, non sans avoir couru de grands dangers et être resté plus d'une heure enfoncé dans la vase, à six mètres du bord.

L'un des jeunes gens qui ont péri aurait, assure-t-on, réussi à gagner le rivage; seulement, préoccupé du sauvetage de ses camarades, il serait revenu du côté du canot; mais, très-fatigué déjà, il n'aurait pu y pénétrer et aurait perdu connaissance.

Lundi matin, on avait retrouvé les corps de deux des victimes non loin de l'endroit où a eu lieu la catastrophe.

VARIÉTÉS

LES BIRMANS A PARIS

Une ambassade birmane vient d'arriver à Paris.

C'est le moment de dire quelques mots de ce pays curieux et peu connu. Un voyageur français, M. Thomas Anquetil, vient précisément de publier le récit de ses chasses et de ses découvertes; il a vécu longtemps dans des solitudes inexplorées; il a vu de près les moines et les nonnes bouddhistes, et il a puisé dans ces observations directes les éléments d'un livre varié et intéressant.

La Birmanie n'est pas un pays inhospitalier. De nombreux abris, ou maisons de repos, sont réservés aux pélerins et aux voyageurs; le moindre village possède une construction de ce genre.

Ces *zayats* sont des sortes de chalets, des pavillons carrés ou rectangulaires n'ayant qu'une salle et qu'un étage. Mais les étrangers obtiennent aisément le droit de se ménager, à l'aide de tentures, des compartiments où ils peuvent se retirer à l'abri des regards indiscrets.

Les couvents bouddhistes sont de vastes bâtiments où les prêtres, les moines, les ascètes, les novices vivent en commun dans la prière et la contemplation.

Certains de ces édifices ont des proportions considérables et rivalisent par le luxe des détails, la richesse du décor, la prodigieuse variété de l'ornementation avec les palais des princes et même du souverain.

Mais ce qu'il y a de plus curieux, ce sont les couvents de femmes, des *rahanesses*. Ces femmes ne sont pas astreintes à prononcer des vœux éternels; la religion bouddhiste ne se montre point tyrannique à leur égard, et pour peu que la nostalgie de la liberté les prenne, pour peu que la séquestration leur pèse, elles ont le droit de sortir et de rentrer, sans crainte de persécution, dans la vie extérieure.

Voici cependant un petit roman qui donne mieux que de longues explications le secret de la vie religieuse en Birmanie.

Un jeune homme de vingt-cinq ans et une jeune fille de dix-sept ans, appartenant aux premières familles de Theybôo, s'aimaient réciproquement et devaient se marier avec le consentement de leurs familles. Le mariage eût déjà été célébré, n'était l'absence du père de la jeune fille, membre du conseil d'Etat, retenu à la capitale par une affaire importante.

Sur ces entrefaites, le gouvernement ayant eu lieu de concevoir des soupçons sur la fidélité d'un *Tsauboua* (chef de tribu), dont le territoire touche les confins de la Chine, un *Ouonguy* (ministre) s'imagina de proposer à l'empereur de gagner ce chef de tribu par un bon mariage.

Sa Majesté adhère à l'expédient. Le conseil d'Etat, consulté, approuve la mesure, et l'empereur désigne précisément, comme future épouse du Tsauboua, la jeune fille en question. Le malheureux père, craignant d'encourir la disgrâce de son souverain, n'ose lui faire part du projet d'union concerté pour sa fille ni de l'affection qu'elle porte à son fiancé; bien mieux, ne voulant pas affronter le désespoir des deux amants, il ne peut se résoudre à aller leur annoncer lui-même la décision de l'empereur.

Cependant les mauvaises nouvelles se propagent vite. Le jeune homme apprend ce qui se passe; il trouve l'occasion d'entretenir en secret son amante. Explosion de douleurs! « M'aimes-tu, dit la jeune fille, — Peux-tu me le demander? répond le jeune homme. — Eh bien, promets-moi de me rester fidèle, et de mon coté je te promettrai de ne pas épouser le Tsauboua. — Je le jure par le *Lotus* de la sainte loi! — Je le jure de même. »

Et leurs lèvres se rencontrèrent dans un pre-

mier, dans un dernier baiser, gage de leurs serments...

Le soir, à la faveur des ténèbres, la jeune fille s'esquivait pour se rendre au séjour des rahanesses (couvent de femmes).

Le lendemain, le bruit de cette disparition s'étant répandu dans la ville, le jeune homme fut se présenter au kyoung des poonguys (couvent de prêtres bouddhistes).

La mère de la jeune fille alla se jeter en suppliante aux pieds de son enfant ; celle-ci repoussa ses prières... Parmi nous, la vocation religieuse est tellement respectée que l'autorité paternelle, et même l'autorité souveraine ne sauraient être invoquées pour soustraire quelqu'un à une existence qui conduit au *niban*, c'est-à-dire à la perfection, au repos de l'âme, à un état qui est l'avant-coureur de la béatitude éternelle.

Bientôt le père de la jeune fille fut averti par sa femme. Redoutant la colère de l'empereur, il court au palais, obtient une audience et affirme par serment qu'il ne s'est livré à aucune indiscrétion et qu'il ne saurait être responsable de l'entrée de sa fille au couvent.

L'empereur, tout en éprouvant une vive contrariété, était trop fidèle observateur des lois religieuses pour arracher la jeune fille à sa retraite. « Le chef de tribu, dit-il, épousera une autre fille que la tienne. Si la vocation a parlé, si ta fille est sincère, rien de mieux, mais si elle s'avise jamais de rompre ses vœux, qu'elle craigne ma colère. »

La menace fut entendue. La jeune fille resta fidèle à la loi de Bouddha ; elle arriva même à se faire nommer supérieure du couvent. Son fiancé s'empressa de suivre son exemple. Il apprit avec ardeur les langues anciennes et devint un commentateur des textes sacrés.

Quelque temps après, un voyageur français, l'auteur même du livre s'intéressa au sort de ces amants malheureux. Il fit jouer de hautes interventions et parvint à obtenir leur mise en liberté. Mais la vie du couvent avait fait son œuvre. Le mysticisme avait envahi leurs âmes : à peine réunis l'un à l'autre, nos amants regrettèrent le passé ; ces imaginations orientales subissent avec une facilité extraordinaire l'influence des prédications religieuses. Leur cerveau avait été gagné par la contagion du rêve et de l'extase, et la réalité tant désirée, une fois obtenue, fut suivie d'un désenchantement amer.

Si l'histoire est vraie dans tous ses détails, c'est une preuve que les Européens n'ont que faire d'intervenir dans une civilisation qu'ils ne comprendront jamais que difficilement.

Ces Birmans qui parcourent nos rues, nos monuments et nos musées, sont d'ailleurs, me dit-on, d'une froideur désespérante. Rien ne les émeut, ou s'ils sont émus intérieurement, il se gardent de le laisser voir. Ils seraient capables de rééditer le mot du doge de Venise à Versailles. Comme les courtisans de Louis XIV lui demandaient ce qu'il avait trouvé de plus étonnant dans la capitale des rois :

— C'est de m'y voir, répondit-il.

Croyez bien que, pour d'autres motifs, les Birmans sont de cette école.

(*Le Temps.*)

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 27 mai

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	SYRIE	Grèce vole Salonique	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
55	Org..	26	»	6	8	»	4	»	5	3	»	3	4679
45	Tram,	13	»	2	4	»	»	»	»	9	4	13	3244
38	Grég.	13	1	»	1	2	»	»	»	10	2	9	2665
1	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Bob..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Lain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
141		52	1	8	13	2	2	»	5	22	6	25	10588

BALLOTS PESÉS

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	SYRIE	Grèce vole Salonique	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
3	Org..	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	2	205
11	Tram.	1	»	»	1	»	»	»	»	2	1	6	727
68	Grég.	5	»	»	2	»	»	»	»	27	8	26	3400
»	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
82		6	»	»	3	»	1	»	»	29	9	34	4332

Ballots conditionnés dep. le 1er du mois 2767 nes
Ballots pesés depuis le 1er du mois..... 963 nes

AVIGNON, 27 mai.

1	Organsins	108 61
6	Trames	490 70
7	Grèges	389 79
14	Total	989 10

BALLOTS PESÉS

»	Organsins	» »
1	Trames	19 41
16	Grèges	754 03
17	Total	773 44

AUBENAS, 27 mai.

5	Organsins	458 »
»	Trames	» »
»	Grèges	» »
»	Ballots pesés	» »
5	Total	458 »
	Opérations de décreusage	» »
	Dernier numéro placé	234 »
	Total du 1 au 27	20024 »

CONCERTS BELLECOUR

Jeudi, 28 mai, à 8 heures 1/2 du soir.

PREMIÈRE PARTIE

Le Dieu et la Bayadère, ouverture... Auber.
Le Cœur des Femmes, mazurka .... J. Strauss.
La Muette de Portici, fantaisie.. ... Auber.
Le Soir, valse .... O. Métra.

DEUXIÈME PARTIE

La Sirène, ouverture .... Auber.
Menuet .... Bocherini.
Exécuté par tous les instruments à cordes.
Rigoletto, grande fantaisie nouvelle.. Verdi.
Marche militaire .... Schubert.
Orchestre, de 60 musiciens. — M. E. Mangin, chef.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

du 28 mai.

PAR BOULADE, INGÉNIEUR-OPTICIEN

THERMOMÈTRE minima.	THERMOMÈTRE à midi.	PRESSION barométr.	ÉTAT du ciel.	VENT à 7 h. du m.
+14°5/10	+22°5/10	0,746	beau	N mod.

Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage. 0.20
Sa température .... +15°
Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage 0.25
Sa température .... +18°
Quantité d'eau tombée à Lyon du 1 au 15 mai. 0,002

SITUATION GÉNÉRALE.

La pression augmente sur la France et l'Allemagne, elle diminue sur l'Angleterre, la Scandinavie, le nord de la Russie, la Provence et le sud de l'Italie. Les vents des régions nord dominent toujours.

Thurso, Scarborough, Cherbourg, vent modéré, mer tranquille.

Valantia, Biarritz, vent N assez fort, par places mer tranquille.

Livourne, Palerme, Perpignan, vent N fort, mer tranquille.

Paris : température hier 6 h. matin + 11° 2/10, à midi + 20° 8/10, baromètre, 0,760.

AVIS AUX PHOTOGRAPHES ET AMATEURS PHOTOGRAPHES

La maison CARPENTIER et Ce, 6, rue Thomassin, est assortie de tous les produits chimiques, papiers, instruments et ébénisterie qui les concernent. 3034

A VENDRE

BEAU CHEVAL DE SELLE

dressé et garanti.

S'ADRESSER : 24, ROUTE DE CRÉMIEUX A VILLEURBANNE. 3129

Savonnerie Marseillaise

50, rue Centrale, 50

BAISSE DE PRIX

Huile d'olive superfine ... **1 15** le 1/2 kilog
— fine .... **1 »** —
Sésame .... **» 85** —
Savon blanc .... **» 90** le kilogram
Savon bleu .... **» 85** —
Savon noir .... **» 60** —
2411

DOCTEUR MOURGUE

dentiste

15, RUE DE LYON, 15

IMP. H. STORCK, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 78.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etudes de Me GARIN, notaire à Lyon, place des Terreaux, 9, et de Me GOURDIAT, huissier au même lieu.

VENTE

D'UN FONDS DE CAFÉ

dit café du Commerce

Sis à Lyon, place du Pont de la Guillotière et rue de Chartres, 2, avec subrogatton au bail des lieux.

Adjudication au mercredi dix juin mil huit cent soixante-quatorze, à midi.

Le mercredi dix juin mil huit cent soixante-quatorze, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de Me Garin, notaire à Lyon, place des Terreaux, 9, à la vente aux enchères publiques et au comptant, d'un fonds de café, entièrement réparé à neuf, sis à Lyon, place du Pont de la Guillotière et rue de Chartres, 2, comprenant spécialement : billard, comptoir, tables de marbre, chaises, compteur et appareils à gaz, pendulepoêle-calorifère, batterie de cuisine, verroterie, etc. ; et la subrogation au bail des lieux où s'exploite le fonds.

La mise à prix sera fixée au moment des enchères.

Cette vente a lieu en vertu d'une ordonnance de référé de M. le président du tribunal civil de Lyon, du trente-un mars mil huit cent soixante-quatorze.

Pour les renseignements, s'adresser à Mes Garin et Gourdiat, sus-nommés. 3118

Etude de Me GUILLERMAIN, avoué à Lyon, place d'Albon, 1.

VENTE

par licitation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, avec concours d'étrangers, en un seul lot,

D'IMMEUBLES

consistant en maison, terres, prés, vignes et bois, situés sur la commune de Bessenay, lieu du Vernay, canton de l'Arbresle, arrondissement de Lyon, dépendant de la communauté ayant existé entre Joseph Chaberjon et la dame Fayet, son épouse, et des successions de cette dernière, et d'Alexandre Chaberjon fils.

Adjudication au samedi vingt-sept juin mil huit cent soixante-quatorze, à midi.

Noms et qualités des parties.

Cette vente a lieu à la requête de Claude Auclaire, employé de commerce, demeurant à Lyon, rue des Farges, 2 ; lequel a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me J.-B. Guillermain, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, place d'Albon, 1.

En présence de :

1° Demoiselle Eugénie Chaberjon, modiste, demeurant à Lyon, cours de Brosses, 47 ;

2° Joseph Chaberjon père, cantinier, demeurant au camp de Sathonay ;

3° Adrien Chaberjon fils, sans profession, demeurant chez son père, au camp de Sathonay ;

4° Dame Marie Chaberjon, épouse du sieur Gilardot, boulanger, demeurant ensemble au camp de Sathonay ;

Et dudit sieur Gilardot pour la validité ;

Lesquels ont tous constitué pour avoué Me Oulmann, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue de l'Hôtel-de-Ville, 93.

En exécution d'un jugement rendu par la troisième chambre du tribunal civil de Lyon, le vingt-cinq février mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, expédié et dûment signifié à avoué et à parties.

Désignation des immeubles à vendre.

Les immeubles à vendre sont tous situés sur la commune de Bessenay, lieu du Vernay, canton de l'Arbresle, arrondissement de Lyon (Rhône).

Ils peuvent être désignés ainsi qu'il suit :

1. Une petite maison, située à Bessenay, lieu du Vernay, construite en maçonnerie et pisé, couverte en tuiles creuses par un toit à deux pentes, inclinant au levant et au couchant.

Elle est percée de trois ouvertures, dont deux au rez-de-chaussée, et une au premier étage ; confinant du levant une petite cour commune ; du midi, bâtiment à Jacquemetton ; du couchant et du nord, pré à Joseph Chaberjon ;

2. Un pré, sis au même lieu, de la contenance de cinq ares environ ; confiné au levant, par terre à Jacquemetton Jacques ; au midi, par la maison et le chemin vicinal, tendant de Bessenay à Brullioles ; au nord et au couchant, par pré à M. Dunand ;

3. Un pré, au même lieu, de la contenance de trois ares environ ; confiné au midi, par chemin vicinal de Bessenay à Brullioles ; au levant, au couchant et au nord, par pré à Jacquemetton ;

4. Une parcelle de terrain, au même lieu, nature vigne et terre, complantée d'arbres à fruits, de la contenance d'environ douze ares quatre-vingt-treize centiares ; confinant au levant, vigne de Jean-Marie Mazalon, au nord et au soir, Jean-Marie Valay ;

5. Un bois, au même lieu, de la contenance d'environ vingt-un ares ; confiné au couchant, au levant et au midi, par Jacquemetton, et au nord, par veuve Chanay.

Après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, les immeubles ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, le samedi vingt-sept juin mil huit cent soixante-quatorze, de midi à la fin de la séance, au pardessus de la mise à prix fixée par le jugement du vingt-cinq février dernier, soit cinq cents francs, ci .... 500 fr.

Outre les charges.

Signé : GUILLERMAIN, avoué.

S'adresser, pour les renseignements, à Me Guillermain, avoué, et à Me Oulmann, avoué, colicitant, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon. 3120

Etude de Me LOMBARD, notaire à Lyon.

VENTE

ensuite de faillite, aux enchères publiques et en bloc, en l'étude et par le ministère de Me Lombard-Morel, notaire à Lyon, rue Grenette, 45, de

DIVERSES CRÉANCES

s'élevant à un chiffre total de

71,355 fr. 65 c.

Mise à prix .... 2,000 fr.

Adjudication fixée au mardi neuf juin mil huit cent soixante-quatorze, à midi

Cette vente aura lieu à la requête de monsieur Grizard-Delaroue, expert-teneur de livres, demeurant à Lyon, rue Puits-Gaillot, 15, syndic définitif de la faillite du sieur J.-B. Miégemolle, qui était négociant à Lyon, place du Pont, 12.

Pour les renseignements, s'adresser à monsieur Grizard-Delaroue, ou à Me Lombard, dépositaire du cahier des charges. 3121

FABRIQUE DE

BROSSERIE

20, rue Saint-Pierre.

GRANDE LIQUIDATION

pour cause de cessation de commerce. 3036

Etude de Me Vincent CHAPUIS, avoué à Lyon, place de Lyon, n° 44.

Vente volontaire

sur publications judiciaires, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en un seul lot,

D'IMMEUBLES

consistant en bâtiments avec cheminée pour usine, terre, pré, jardin et saussaie, situés à Pierre-Bénite, canton de Saint-Genis-Laval (Rhône), appartenant à monsieur Louis Jouguet, qui était fabricant de produits chimiques à Pierre-Bénite.

Mise à prix : 15,000 fr.

Adjudication au samedi treize juin mil huit cent soixante-quatorze, à midi.

Signé, V. CHAPUIS, avoué.

N.-B. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à Me V. Chapuis, avoué à Lyon, place de Lyon, 44, poursuivant la vente et dépositaire d'une copie du cahier des charges. 3122

Dimanche prochain, trente-un mai courant, à l'issue de la grande messe, sur la place de l'église, à Caluire (Rhône), il sera vendu aux enchères publiques divers objets mobiliers, tels que : bureau, calorifère, chaises, chaudière, avec appareils à distiller, bascule, cuves, carriole à bras, diverses pièces de charpente, ainsi qu'une grande quantité d'engrais et de matières servant à la fabrication de l'engrais. Le tout saisi.

—

Samedi prochain, trente mai courant, à dix heures du matin, sur la place Croix-Paquet, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques divers objets mobiliers saisis, tels que : machine à coudre, tables, chaises, fourneau, lithographies, batterie de cuisine, etc. 3126

Etude de Me BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue St-Pierre, 41.

VENTE JUDICIAIRE

Le samedi trente mai mil huit cent soixante-quatorze, à dix heures du matin, sur la place Perrache, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant, de divers objets mobiliers saisis, tels que : canapé, fauteuils, chaises, guéridon, glace, bureau, table, etc., etc. 3127

Etude de Me GINET, huissier à Lyon, cours de Brosses, 16.

VENTE JUDICIAIRE

Le samedi trente mai mil huit cent soixante-quatorze, à dix heures du matin, à Lyon, sur la place de l'Helvétie, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis consistant en commode, buffet, chaises, fauteuils, placards, glace, cheminée et un grand nombre de peintures sur toile, cadres, etc., etc. 3123

UN MÉCANICIEN âgé de 28 ans

désirerait se placer dans une usine pour conduire une machine à vapeur, à Lyon ou dans les environs. Il se chargerait aussi des réparations de machines. Il offre en outre 15 jours d'essai.

S'adresser au bureau du journal où on donnera les références. 3005

Etude de Me COTTET, huissier, rue de Lyon, 50.

Le dimanche trente-un mai courant, à onze heures du matin, il sera procédé sur la place au-devant de l'église de Fleurieu-sur-l'Arbresle, à la vente de tables, chaises, bureau, poêle, wagons, trucs, masses, pioches, burins, pelles, brouettes, soufflet, enclume, marteaux, traverses en bois, vieux fers, etc., etc. 3125

VENTE JUDICIAIRE

Le samedi trente mai courant, à onze heures du matin, sur la place du Pont, à Lyon, d'objets saisis tels que : tables, chaises, bureau, fourneau, pendule, foin, paille, commode, bâches, et le même jour, à deux heures, sur la place de l'Hyppodrôme, à Lyon, de deux chevaux et une charette à deux roues.

—

Le même jour, à la même heure, sur la place du Prado, à Lyon, d'objets saisis tels que : chaises, banque, bureau, appareils à gaz, chaussures à tiges, bascule, machine à coudre, machines pour cordonnier, emporte-pièces, formes, etc. 3124

GUÉRISON instantanée des maladies les plus anciennes par l'*Injection Barraja*, vraie infaillible, et *Le Rob* dépuratif concentré au Daphné Mézéréum, le seul végétal succédané *du Mercure*, 115, cours Lafayette, Lyon. 2462

On demande à faire des

ECRITURES, AUTOGRAPHIE,

copies de pièces et de manuscrits. S'adresser au bureau du journal.

Médaille d'OR — Prime de 16,600 fr.

QUINA LAROCHE

« L'ÉLIXIR LAROCHE renferme sous une forme agréable, « la *totalité* des principes du quinquina. » (*Gazette des Hôpitaux*).

Cet **ELIXIR** de quinquina est un extrait complet des **TROIS** quinquinas (rouge, jaune et gris). Il est *reconstituant*, *digestif* et *antifiévreux* ; d'un goût fort agréable, son efficacité reconnue depuis longtemps par tout le corps médical, lui vaut d'être considéré comme la plus *complète* et la plus *puissante* des préparations de quinquina, contre la

Débilité générale, le *Manque d'appétit*, les *Digestions difficiles*, les *Fièvres longues et pernicieuses*, etc.

PARIS, 15 & 22, rue Drouot, et dans toutes les Pharmacies.

3106

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES

ACHAT DE DENRÉES

Le **lundi quinze juin 1874**, il sera procédé, à une heure de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de :

4,000 quintaux métriques de blé tendre

à livrer dans le magasin militaire de la place de Lyon.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Sainte-Hélène, n. 33), où le public sera admis à en prendre connaissance. 3128

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la Langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 franc.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 68e fascicule, NOI à OBL, est en vente.

AVIS **F. DIDIER**, médecin, traite par une méthode spéciale les **maladies des femmes** et les affections aiguës et chroniques des organes **génitaux** et **urinaires** des deux sexes.

Cabinet de midi à quatre heures. — Consultations gratuites pour les indigents, tous les jours de sept à huit heures du matin. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 57, au 1er. 2787

Mme CHRÉTIEN

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la STÉRILITÉ et ses diverses affections. — Mme Chrétien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions, et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines. — Consultations tous les jours de midi à quatre heures.

9, rue Bourbon, au 1er, Lyon. 2386

CUIRS A RASOIRS

DE SOLLIER

Système indispensable pour faire couper supérieurement les rasoirs. — **Depuis 1 fr. 25 c.**

Pâtes à rasoirs, les deux bâtons, avec l'instruction, 60 c. — Rasoirs à épreuve indéterminée, depuis 2 f.

Parfumerie, Brosserie, Peignes, Blaireaux, Eponges à toilette, etc., etc., à prix réduits.

20, rue de Lyon, 20. 2478

A VENDRE

de suite un **PRÉ** en bon rapport. Situé à Myonnais (chemin de fer des Dombes). Bon placement.

S'adresser au bureau du journal.

Brochure

Reliure et Cartonnage

EN TOUS GENRES

J. TARNAVASSI

6, rue Ferrandière, 6, au 3me.

A vendre rognures d'emballage.

DÉPURATIF DU SANG

DE TOUS les remèdes préconisés et employés pour *purifier* le *sang* et le *régénérer*, il n'en est pas de plus souverain que le **Rob-Végétal-Savaresi**, il remplace avec avantage l'huile de foie de morue, peu agréable au goût et à l'odorat, les pilules, sirops ou essences de salsepareille, ainsi que les préparations à base *d'iode, d'or ou de mercure.*

Expéditions par correspondance.

S'ad. à M. TOUSSAINT, chim. pharmacien de 1re classe. **Rue Pizay, 12**, au 1er étage, *Près de l'Hôtel-de-Ville*, A LYON 2371

ELIXIR

ANTI-RHUMATISMAL

Sarrazin-Michel, Aix (Provence)

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lombago, sciatique, migraine, etc. 10 f. le flacon. Un flacon suffit ordinairement. — Dépôt à Lyon, Faivre, ph. pl. des Terreaux ; chez tous les drog. et princ. ph. de ch. ville. 2772

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les **Capsules Quet.**

Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — **Injection Quet**, hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adr. à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. 2367

BOURSE DE PARIS — Mercredi 27 Mai (de midi à 3 h. 1/2)

RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME		Précéd. clôture	Dernier cours		OBLIGATIONS	Précéd. clôture	Dernier cours
3 0/0	cpt	59 65	59 60		Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.	445 .	445 ..
3 jouissance janvier	31	59 75	59 65		Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.	220 ..	217 50
5 0/0 Empr. j. août	cpt	94 70	94 45		Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.	435	427 50
5 jouiss. nov.	31	94 72	94 56		V. de Paris 1865 r. 500	459 50	460 ..
5 0/0 Empr. 1872, 14 f. 50 p.	cpt	.. ..	.. ..		V. de Paris 1869 r. 400 j. août.	293 ..	293 ..
5 jouiss. 16 août	31	.. ..	.. ..		V. de Paris 1871 3 0/0 r. 400 j. janv.	270 ..	269 75
4 1/2 0/0 j. 22 sept.	cpt	86 ..	85.50		Ville de Bordeaux, int. 3 fr. nov.	85 ..	84 75
Banque de France	cpt	3900 ..	3860 ..		Ville de Lille 1860 — avril.	92 ..	92 ..
Comptoir d'escompte	cpt	... ..	565 ..		id. id. 1863 — janv.	84 .	.. ..
500 f. j. février	31	561 25	562 50		Ville de Roubaix	36 50	36 ..
Crédit agricole	cpt	440 ..	435 ..		V. de Bruxelles 1862, int. 3 fr. mars	.. ..	.. ..
Crédit foncier	cpt	... ..	805 .		V. de Bruxelles 1868, id. janv.	... ..	.. ..
500 fr. — 250 fr. p.	31	807 50	806 25		Foncières 4 0/0 ... j. novem.	453 75	455 ..
Société générale alg.	cpt	... ..	390 ..		id. id. 10e ... id.	88 ..	88 75
Créd. indust. 500 fr. — 125 fr.	31	655 ..	655 ..		id. id. 1863 ... id.	430 ..	432 50
Crédit lyonnais	cpt	660 ..	... ..		id. 3 0/0 ... id.	430 ..	430 ..
500 fr. — 250 f. p. j. janv.	31	... ..	... .		id. 10e ... id.	84 50	84 25
Crédit mobilier	cpt	312 50	310 ..		Communales ... id.	357 50	350 ..
500 fr. j.	31	312 50	307 50		id. 5e ... id.	69 ..	68 75
Société de Dépôts. j. nov.	cpt	552 ..	552 50		Algér. 5 0/0 r. à 150 f. j. août.	106 ..	106 ..
Société générale	cpt	... ..	530 ..		id. 5 0/0 ... juin.	440 ..	440 ..
500 fr. — 250 fr. p.	31	... ..	532 50		Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr..	... ..	452 50
Est	cpt	495 ..	495 ..		— 6 0/0 r. 600 fr..	330 ..	330 ..
500 fr. j. nov.	31	... .	... ..	R. à 1250 f.	Orléans 1843, 4 0/0. janvier.	.... ..	.... ..
Paris-Lyon-Méditerran	cpt	855 .	853 75	R. à 1250 f.	Rouen 47-49, 5 0/0. juin.	... ..	940 ..
500 fr. j. novembre	31	855 ..	852 50	R. à 1250 f.	Havre 1854, 5 0/0.. septem.	.. ..	885 ..
Midi	cpt	612 50	616 25	R. à 1250 f.	Lyon 1852-54, 5 0/0. octobre	.... ..	.... ..
500 fr. j. juillet	31	612 50	... ..	R. à 1250 f.	Ouest 1852-54, 5 0/0 janvier.	... ..	960 ..
Nord	cpt	1052 50	1050 .		Est 5 0/0, r. à 650 fr.... juin.	460 .	460 ..
400 fr. j. juillet	31	1057 50	1050 ..	625 f.	Bâle 5 0/0, g. p. l'Et. janvier.	.. ..	... ..
Orléans	cpt	817 .	815 ..	625 f.	Médit. 5 0/0 g. p. l'Et avril.	483 75	485 ..
500 fr. j. octobre	31	817 50	813 75	Remboursables à 500 fr. — Intérêts, 15 fr.	Bourbonnais ... janvier.	283 50	287 75
Ouest	cpt	527 50	527 50		Médit. 1852-55, gar id.	295 ..	... ..
500 fr. j. ocobre	31	... ..	... ..		Nord ... id.	290 ..	290 ..
Gaz	cpt	696 25	698 75		Orléans ... octobre.	286 75	286 75
250 j. octobre.	31	697 50	697 50		Victor-Emman. gar. avril.	275 ..	275 50
Ce transatlantique	cpt	215 ..	217 50		Grand-Central ... juillet.	285 ..	285 ..
500 fr. j. juillet	31	216 25	215 ..		Genève 1855 ... id.	281 ..	... ..
Canal de Suez	cpt	418 75	410 ..		Genève 1857 ... id.	... ..	... ..
500 fr. j. janvier	31	418 75	412 75		Lyon 3 0/0 ... avril.	285 ..	282 50
Suez. — Délégations	cpt	... ..	... ..		Lyon fusion ... juillet.	283 ..	283 50
Espagne 3 0/0 extérieur	cpt	20 ./	19 7/8		Lyon 1866 ... avril.	273 ..	273 ..
Jouissance juillet	31	.. ..	.. ./		Ouest, g. p. l'Etat.. id.	280 ..	280 50
Etats-Unis 5 0/0	cpt	101 3/4	.. ./		Midi, g. p. l'Etat.. id.	285 50	283 50
Jouissance novembre	31	.. ..	.. ./		Est, g. p. l'Etat... juin.	278 ..	277 75
Italien 5 0/0	cp	67 40	66 70		Ardenn. g. p. l'Etat juillet.	280 75	280 50
Jouissance janv.	31	67 30	66 67		Dauphiné, g. p. l'Et. id.	282 ..	... ..
Dette turque 5 0/0	cpt	48 ..	47 25		Charentes ... avril.	258 50	258 ..
Crédit foncier d'Autriche	cpt	512 50	510 ..		Vendée ... id.	248 75	248 50
500 fr. jouiss. janvier	31	... ..	510 ..		Romains ... jan. 72.	189 25	182 ..
Crédit mob. espagnol	cpt	405 ..	400 .		Saragosse ... id.	231 25	227 50
500 fr. j. janvier	31	405 ..	400 .		Pampelune ... oct. 72.	126 25	125 ..
Autrichiens	cpt	712 50	710 ..		Nord de l'Espagne. octobre	195 ..	196 ..
500 fr. j. janvier	31	712 50	710 ..		id. rev. var. oct. 71	136 ..	135 ..
Autrichiens nouveaux	31	... ..	... ..		Portugais ... janvier.	243 50	242 ..
500 f. 200 f. p. j. janvier.	cpt	... ..	... ..		Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr.	265 ..	... ..
Sud-Autrichien-Lombard	cpt	313 75	315 ..		Gaz parisien, int. 25 fr	451 25	... ..
500 fr. jouiss. nov.	31	313 75	311 25		Trasatlant., int. 25 fr. 500 fr	410 ..	... ..
Nord de l'Espagne	cpt	117 50	118 75		Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr	460 ..	458 75
500 fr. — J. janv. 1865.	31	118 25	116 25		Tabacs d'Italie, int. 27 fr. 50.	495 ..	490 ..
Romain. — J. oct. 1865.	31	... ..	82 50		Foncier suisse 5 0/0	... ..	... ..

BOURSE DE LYON — Jeudi 28 Mai (de 11 heures à midi 1/2)

RENTES ET ACTIONS	Au comptant	A TERME Pr Cours	Plus haut	Plus bas	Dr cours
3 0/0 j. 1er avril	59 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
3 Coupures	59 60	d 25	.. ..	d 50	.. ..
5 0/0 j. 16 mai.	94 75	94 60	94 67	94 60	94 67
5 Coupures	94 75	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Nominatif	94 60	d 10	94 80	94 75	.. ..
	Au 15..	d 25	.. ..	.. ..	.. ..
	—	d 50	.. ..	.. ..	.. ..
	Fin cout.	d 25	94 70	.. ..	.. ..
	—	d 50	.. ..	.. ..	.. ..
	—	d 1	.. ..	.. ..	.. ..
4 1/2 j. 22 mars	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Morgan 6 0/0	512 50	... ..	... ..	... ..	... ..
Obligat. Trésor.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Italien	.. ..	66 60	66 80	66 60	66 77
Coup. 1000	.. ..	d 10	.. ..	d 50	.. ..
— 100-50	66 70	d 25	67 10	d 1	.. ..
Ob. ville de Paris	269 50	... ..	... ..	... ..	... ..
— 250 f. p.	... ..	d 5		... ..	... ..
Bs de liq. 5 0/0 net	471 25	... ..	... ..	f. c.	... ..
remb. 500, g. Etat	... ..	d 5	... ..	d 10	... ..
Crédit mobilier	... ..	308 75	311 25	308 75	310 ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
— Lyonnais.	... ..	665 ..	... ..	... ..	... ..
		d 5		d 10	
Chem. fer Orléa.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5		d 10	
Paris-Lyon-Mé.	852 50	855 ..	... ..	... ..	852 50
		d 5	... ..	d 10	... ..
Société Autrich.	711 25	710 62	711 75	710 50	710 ..
		d 5	... ..	... ..	... ..
Lombards-Vénit	311 25	311 75	... ..	... ..	310 62
		d 5	... ..	d 10	... ..
Mobilier Espagn.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
Canal Suez	410 ..	411 25	410 25	410 ..	410 ..
		d 5	413 75	d 10	... ..
Délégations	... ..	401 25	... ..	... ..	400 ..
		d 5	... ..	d 10	... ..

PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE

					Reports.
3 0/0	d 1	d 25	d 50	d 1	
	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
5 0/0	.. ..	.. ..	95 47	.. ..	.. ..
— Au 15 proch.	.. ..	95 45	.. ..	.. ..	.. ..
Italien	.. ..	.. ..	67 40	.. ..	.. ..
	d 5	d 10	d 15	d 20	.. ..
Obl. Trésor	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Crédit Mobilier	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
— Lyonnais.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Ch. fer Orléans	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Paris-Lyon-Méd	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Autrichiens	718 50	... ..	... ..	... ..	... ..
Sud Lombard	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Mobilier espag.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Canal Suez (act.)	422 50	... ..	... ..	... ..	... ..
Délégations	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..

ACTIONS	Dr Prix.
Gaz	
Lyon	2550 ..
Guillotière	.... ..
Trois villes du Midi	.... ..
Saint-Etienne	.... ..
Vérone	.... ..
Florence	.... ..
Dijon	.... ..
Bayonne	.... ..
Tarare	.... ..
Limoges	.... ..
Clermont	.... ..
Usines à Gaz réunies	.... ..
Du Puy	.... ..
Fonderies	
Fond. et Forg. de Terre-Noi. la Voulte et Bességes	450 ..
De l'Horme	.... ..
De Pont-Evêque	.... ..
Du Creusot (nouv)	670 ..
H. F., For. et Aciéries de la mar. et des ch. de fer anc..	.... ..
Id. nouv.	.... ..
De Fourchambault	.... ..
H. F. de Franche-Comté	.... ..
Forg. de C. et Commentry	.... ..
Aciéries et F. de Firminy	.... ..
H. F. d'Allevard	.... ..
Aciéries de Saint-Etienne	.... ..
Mines	
De la Loire	300 ..
De Montrambert	512 ..
De Saint-Etienne	302 ..
De Rive-de-Gier	98 ..
Roche-la-M. et Firminy	.... ..
Banques	
De France	.... ..
Comptoir lyonnais	.... ..
De Crédit lyonnais	.... ..
Comptoir d'esc. Bine et Cie	.... ..
Soc. lyonnaise de dépôts et comptes courants, 125 fr. p.	.... ..
Crédit foncier suisse	.... ..
Crédit foncier d'Autriche	.... ..
Bateaux	
Comp. générale de navigat.	.... ..
Comp. des Grappins	.... ..
Comp. de navigation mixte.	.... ..
Comp. des Bateaux-Omnib.	.... ..
Diverses	
Omnium	.... ..
Rue de Lyon	.... ..
Rue de la Bourse	.... ..
Comp. générale des Eaux	.... ..
Omnibus de Lyon, 90 p.	.... ..
Dombes et Sud-Est, 250 p.	.... ..
Comp. des Abattoirs	400 ..
Verreries de la Loire et du Rhône	.... ..
Croix-Rousse	.... ..
Ban-Lafaverge	.... ..

OBLIGATIONS	Dr Prix.
Ville de Lyon 1854-56	... ..
Ville de Lyon 1859	... ..
Ville de Lyon 1865-67	... ..
Ville de Lyon 1870	442 50
Ville de Lyon 1871	518 75
Ville de Lyon 1872 lib	... ..
Département du Rhône	... ..
Ville de Paris 1865	458 ..
Ville de Paris 1869	... ..
Ville de Paris 1872. lib.	... ..
De la Loire	... ..
Rhône-et-Loire 4 0/0	487 50
Rhône-et-Loire 3 0/0	... ..
Paris à Orléans 3 0/0	... ..
Paris-Lyon-Méd. j. janvier.	284 50
— — j. octobre.	273 ..
Paris-Lyon 5 0/0	... ..
Méditerranée 3 0/0	... ..
Croix-Rousse	... ..
Midi	... ..
Dauphiné	... ..
Dombes, Sud-Est	... ..
— Bons 160 p.	... ..
— — lib	... ..
Victor-Emmanuel, 63	195 50
Bons Lomb., r. 1871	... ..
— — r. 1872-1874	... ..
— — r. 1876	... ..
— — r. 1875	... ..
Lombards 3 0/0	249 50
— nouv.	... ..
Chemins de fer romains	183 25
Saragosse	227 ..
Nord de l'Esp. priorité	195 25
— — revenu varia	... ..
Portugaises	241 25
Rue de Lyon 1856	... ..
Rue de Lyon 1862	... ..
Terre-Noire 5 0/0	... ..
Terre-Noire 6 0/0	... ..
Firminy	... ..
Fonderies de l'Horme 5 0/0	... ..
Fonderies de l'Horme 3 0/0	... ..
Commentry 3 0/0	... ..
Fourchambault, 2e s.	... ..
Fonderies du Creusot	275 ..
Aciéries de la Marine	... ..
Herné-Bockum	... ..
Comp. générale des Eaux	... ..
Comp. gén. des Eaux 5 0/0	... ..
Gaz de Lyon 6 0/0	... ..
Gaz de la Guillotière	... ..
Domaniale (Autriche)	... ..
Emprunt Ottoman 1863	... ..
— — 1869. g. c.	278 ..
— Honduras	... ..
Suez 5 0/0	460 ..
— Bs trentenaires	... ..
Autrichiennes anciennes	312 ..
— nouvelles	... ..
C. F. Suisse	... ..

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 28 mai.

Hier à Paris, les acheteurs se sont laissé gagner par le découragement et ont commencé la liquidation de leurs positions. Diverses rumeurs circulaient, la non acceptation du portefeuille des finances par M. Magne, la démission de M. le duc Decazes, la dislocation probable du nouveau ministère, mais aucun de ces bruits n'a été confirmé ce matin.

On a parlé également de la possibilité de voir la Banque d'Angleterre élever le taux de l'escompte ; mais les lettres de Londres arrivées ce matin ne font pas prévoir cela ; au contraire, l'escompte était facile avant-hier, dans la Cité, à 3 1/4 0/0.

Ici, aujourd'hui, nous avons eu une bourse hésitante, mais plutôt ferme. Le 5 0/0 était demandé de 94.60 à 94.67 1/2, et les primes bien plus demandées qu'offertes.

L'unité du Morgan 6 0/0 a fait 512.50 ; les Bons de liquidation 5 0/0 étaient rares à 471.25.

Le 5 p. 0/0 Italien est parti de 66.60 pour arriver très rondement à 66.80, revenir à 66.75 et rester en clôture à 66.77 1/2. Les places italiennes envoyaient ce matin des cotes très ferme ; elles ne paraissent pas se préoccuper beaucoup du différend survenu entre la majorité du Parlement et M. Minghetti.

Les valeurs allemandes avaient retrouvé un marché actif ; l'Autrichien, de 710 à 711 ; le Lombard, de 311 à 310.62 1/2. Hier elles faisaient vendre à Paris ; elles essayaient d'acheter ici à la Bourse de ce jour. Il est difficile de saisir les causes de ces opérés en sens contraire à de si courts intervalles.

L'action de Suez était lourde de 411 à 410, la délégation de 401 à 400. Il est évident que les projets de M. de Lesseps demanderont du temps pour arriver à des résultats pratiques.

On cote le Lyon 855 et 852.

Le Crédit mobilier est un peu plus ferme de 308 à 311 ; le Crédit lyonnais est immobile à 665.

Au comptant le Gaz de Lyon retombe à 2,550 ; on fait des Abattoirs à 400 ; Terrenoire est un peu plus ferme à 450 ; le Creusot est offert à 670.

Les transactions sont peu actives sur les actions des houillères. La Loire fait 301 et 300, Montrambert fait 512, Saint-Etienne 303 et 302, Rive-de-Gier 98.

Les prix des obligations progressent encore un peu ; fusion ancienne 284.50 ; Portugaises 241.25.

Londres, 25.18 1/2 à 25.24.

Italie, 10 à 9 1/2 0/0 perte.

GERAAIS.

Vu par nous maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre, *Lyon, le*